



Délibération n° 2023-05

Conseil syndical

Séance du 17 mars 2023

Date de convocation : 09/03/2023

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 1

Pouvoirs :

F. CORDIER : pouvoir à P. GOURMAND

Le 17 mars 2023, le Conseil syndical s'est réuni à 17h30, au siège, 40 avenue du Drapeau 2100 Dijon, sous la présidence de Jean-Patrick MASSON, sans conditions de quorum.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON
Secrétaire de séance : Anne PERRIN-LOUVRIER

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Louis MAILLOT (T) - Jean-Pierre PERROT (T) - Jean-François MICHEL (T) - Jean-Yves JACQUETTON (S)

CC Plaine Dijonnaise (1 voix/délégué) : Benoît FRANET (T) - Luc JOLIET (T)

CC Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges (1voix/délégué) : Christian MARCHISET

CC Norge et Tille : (1 voix/délégué) : Patricia GOURMAND (T)

CC Rive de Saône : (1 voix/délégué) : Jean-Luc SOLLER (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Nicolas BOURNY (T) - Céline TONOT (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Kildine BATAILLE (T) - Jacques CARRELET-DE-LOISY (S) - Cyril GAUCHER (S)

Pour le collège des Communes : Simon GAUFFINET (T)

Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Christophe DEQUESNE - Fabien CORDIER (pouvoir à Patricia GOURMAND) - Géraldine MEUZARD - Laurent STREIBIG - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Denis MYOTTE - Camille COL - Pierre PRIBETICH - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Philippe LEMENCEAU

Objet : Installation d'un délégué

Les statuts du syndicat disposent, pour la représentation des communes ayant la compétence hors GEMA (item 7°, 11° et 12° de ;'article L.211-7 du Code de l'environnement), que le collège électoral élit parmi ses membres un délégué titulaire et un délégué suppléant qui composeront le Conseil Syndical.

Suite au décès de Madame Annie Gaussens, déléguée suppléante au titre du collège des communes, le collège des communes s'est réuni le 17 mars 2023 afin de définir sa représentation pour siéger au conseil syndical.

Le Collège des communes a ainsi désigné :

- Simon GAUFFINET (conseiller municipal de Trouhans), pour siéger comme délégué titulaire
- Patricia GOURMAND, pour siéger comme déléguée suppléante

Monsieur Simon GAUFFINET est installé en tant que délégué titulaire, représentant le collège des communes au sein du Conseil syndical.

Fait à Dijon, le 17 mars 2023

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Jean-Patrick MASSON

Signature numérique de Jean-Patrick MASSON

Date : 2023.03.21 10:22:52 +01'00'



Délibération n° 2023-06

Conseil syndical

Séance du 17 mars 2023

Date de convocation : 09/03/2023

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 1

Pouvoirs :

F. CORDIER : pouvoir à P. GOURMAND

Le 17 mars 2023, le Conseil syndical s'est réuni à 17h30, au siège, 40 avenue du Drapeau 2100 Dijon, sous la présidence de Jean-Patrick MASSON, sans conditions de quorum.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Anne PERRIN-LOUVRIER

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Louis MAILLOT (T) - Jean-Pierre PERROT (T) - Jean-François MICHEL (T) - Jean-Yves JACQUETTON (S)

CC Plaine Dijonnaise (1 voix/délégué) : Benoît FRANET (T) - Luc JOLIET (T)

CC Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges (1voix/délégué) : Christian MARCHISET

CC Norge et Tille : (1 voix/délégué) : Patricia GOURMAND (T)

CC Rive de Saône : (1 voix/délégué) : Jean-Luc SOLLER (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Nicolas BOURNY (T) - Céline TONOT (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Kildine BATAILLE (T) - Jacques CARRELET-DE-LOISY (S) - Cyril GAUCHER (S)

Pour le collège des Communes : Simon GAUFFINET (T)

Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Christophe DEQUESNE - Fabien CORDIER (pouvoir à Patricia GOURMAND) - Géraldine MEUZARD - Laurent STREIBIG - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Denis MYOTTE - Camille COL - Pierre PRIBETICH - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Philippe LEMENCEAU

Objet : Approbation du Compte de gestion - Année 2022

Le Président rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes detiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser et l'état de restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dépasser dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- Constaté la conformité des résultats budgétaires qui apparaissent au Compte de Gestion avec ceux qui ressortent du Compte Administratif 2022,
- Déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié exact en ses résultats par la Direction régionale des Finances Publiques, certifié conforme à sa comptabilité administrative par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Dijon, le 17 mars 2023

Le Président,




Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Jean-Patrick MASSON

Signature numérique de Jean-Patrick
MASSON
Date : 2023.03.21 10:23:26 +01'00'

SYNDMC BASSIN OUCHE BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
 La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
 M Bernard MAISON

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
 DU 01/01/2022 AU 23/02/2023

021013 SGC DIJON METROPOLE

Population 256825
 Nomenclature M14 sup egal 10000h
 Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	33
	1 Balance des comptes	Etat III-1 34
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 51
4EME PARTIE	: Page des signatures	52

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	54,83	Dotations	
Terrains	136,24	Fonds Globalisés	76,49
Constructions	281,68	Réserves	370,52
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,82	Différences sur réalisations d'immobilisations	18,22
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	125,63
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	-94,51
Autres immobilisations corporelles	30,21	Subventions transférables	49,48
Total immobilisations corporelles (nettes)	448,96	Subventions non transférables	115,88
Immobilisations financières	0,01	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermage et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	503,79	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	661,72
Créances		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	362,62	Fournisseurs ⁽²⁾	204,28
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	0,41
TOTAL ACTIF CIRCULANT	362,62	Total dettes à court terme	204,69
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	204,69
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	866,41	TOTAL PASSIF	866,41

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	108 001,91	53 174,20	54 827,71	64 796,51
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	175 213,35	38 975,00	136 238,35	136 833,35
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop	413 125,17	131 441,65	281 683,52	226 473,87
	Réseaux installations voirie rés divers	823,66		823,66	823,66
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	56 087,56	25 874,13	30 213,43	2 362,78
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art					
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	753 251,65	249 464,98	503 786,67	431 290,17	

BILAN (en Euros)

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	753 251,65	249 464,98	503 786,67	431 290,17
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	7,60		7,60	7,60
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		753 259,25	249 464,98	503 794,27	431 297,77

BILAN (en Euros)

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés				
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				17,94
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	362 615,25		362 615,25	298 141,69
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II	362 615,25		362 615,25	298 159,63	

BILAN (en Euros)

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 115 874,50	249 464,98	866 409,52	729 457,40

BILAN (en Euros)

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	370 522,19	370 522,19
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	125 628,24	135 956,28
	Résultat de l'exercice	-94 505,28	-10 328,04
	Subventions transférables	49 477,68	35 540,41
	Différences sur réalisations d'immob	18 221,23	1 721,23
	Fonds globalisés	76 494,94	61 092,94
	Subventions non transférables	115 880,33	133 256,33
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	661 719,33	727 761,34	



BILAN (en Euros)

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		



BILAN (en Euros)

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	177 833,52	
	Dettes fiscales et sociales	57,00	57,00
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	351,67	
	Fournisseurs d'immobilisations	26 448,00	
	Produits constatés d'avance		
DETTES TOTAL III	204 690,19	57,00	

BILAN (en Euros)

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser		1 639,06
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		1 639,06
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	866 409,52	729 457,40

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus	1,20	
Dotations et subventions reçues	453,96	303,00
Produits des services		
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	455,15	303,00
Traitements, salaires, charges sociales	214,12	197,24
Achats et charges externes	252,76	65,09
Participations et interventions	25,61	
Dotations aux amortissements et provisions	32,24	32,55
Autres charges	41,05	34,50
Charges courantes non financières	565,78	329,37
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-110,63	-26,37
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	-110,63	-26,37
Produits exceptionnels	32,63	16,04
Charges exceptionnelles	16,50	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	16,13	16,04
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-94,51	-10,33

COMPTE DE RESULTAT 2022

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes	1 195,20	
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	0,52	0,89
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	453 955,62	303 000,59
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	455 151,34	303 001,48
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	159 387,39	146 892,37
Charges sociales	54 733,29	50 346,80
Achats et charges externes	252 764,98	65 086,83
Impôts et taxes	5 635,45	3 830,67
Dotations amortissements des immob	32 242,05	32 549,91
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2022

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions		
Autres charges	35 411,53	30 667,67
Contingents et participations		
Subventions	25 610,18	
TOTAL II	565 784,87	329 374,25
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-110 633,53	-26 372,77
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		

COMPTE DE RESULTAT 2022

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-110 633,53	-26 372,77
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations	16 500,00	
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	16 128,25	16 044,73
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	32 628,25	16 044,73
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist	16 500,00	
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	16 500,00	

COMPTE DE RESULTAT 2022

99000 - SYNDICAT COMMUNAL BASSIN OUCHE

POSTES	Exercice 2022		Exercice 2021	
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		16 128,25		16 044,73
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		487 779,59		319 046,21
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)		582 284,87		329 374,25
RESULTAT DE L'EXERCICE		-94 505,28		-10 328,04

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	263 207,46	943 902,05	1 207 109,51
Titres de recette émis (b)	76 750,05	487 854,59	564 604,64
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	76 750,05	487 854,59	564 604,64
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	167 372,13	943 902,05	1 111 274,18
Mandats émis (f)	120 783,28	582 359,87	703 143,15
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	120 783,28	582 359,87	703 143,15
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	44 033,23	94 505,28	138 538,51

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	170 835,33		-44 033,23		126 802,10
Fonctionnement	125 628,24		-94 505,28		31 122,96
TOTAL I	296 463,57		-138 538,51		157 925,06
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	296 463,57		-138 538,51		157 925,06

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
21	Immobilisations corporelles	76 327,40	75 000,00	151 327,40	104 738,55		104 738,55	46 588,85
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	76 327,40	75 000,00	151 327,40	104 738,55		104 738,55	46 588,85
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	76 327,40	75 000,00	151 327,40	104 738,55		104 738,55	46 588,85
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 044,73		16 044,73	16 044,73		16 044,73	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	16 044,73		16 044,73	16 044,73		16 044,73	
TOTAL GENERAL		92 372,13	75 000,00	167 372,13	120 783,28		120 783,28	46 588,85

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	15 300,00		15 300,00	15 402,00		15 402,00	-102,00
13	Subventions d'investissement	44 830,08		44 830,08	12 606,00		12 606,00	32 224,08
024	Produits de cessions (recettes)		-16 500,00	-16 500,00				-16 500,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	60 130,08	-16 500,00	43 630,08	28 008,00		28 008,00	15 622,08
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	60 130,08	-16 500,00	43 630,08	28 008,00		28 008,00	15 622,08
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 242,05	16 500,00	48 742,05	48 742,05		48 742,05	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	32 242,05	16 500,00	48 742,05	48 742,05		48 742,05	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		170 835,33	170 835,33				170 835,33
TOTAL GENERAL		92 372,13	170 835,33	263 207,46	76 750,05		76 750,05	186 457,41

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	371 700,00	219 000,00	590 700,00	254 739,15		254 739,15	335 960,85
012	Charges de personnel et frais assimilés	232 960,00		232 960,00	217 856,96		217 856,96	15 103,04
65	Autres charges de gestion courante	61 500,00	10 000,00	71 500,00	61 021,71		61 021,71	10 478,29
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	666 160,00	229 000,00	895 160,00	533 617,82		533 617,82	361 542,18
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 242,05	16 500,00	48 742,05	48 742,05		48 742,05	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	32 242,05	16 500,00	48 742,05	48 742,05		48 742,05	
TOTAL GENERAL		698 402,05	245 500,00	943 902,05	582 359,87		582 359,87	361 542,18

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges				75,00		75,00	-75,00
73	Impôts et taxes				1 195,20		1 195,20	-1 195,20
74	Dotations et participations	682 357,32	103 371,76	785 729,08	453 955,62		453 955,62	331 773,46
75	Autres produits de gestion courante				0,52		0,52	-0,52
77	Produits exceptionnels		16 500,00	16 500,00	16 583,52		16 583,52	-83,52
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	682 357,32	119 871,76	802 229,08	471 809,86		471 809,86	330 419,22
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 044,73		16 044,73	16 044,73		16 044,73	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	16 044,73		16 044,73	16 044,73		16 044,73	
002	Résultat de fonctionnement reporté		125 628,24	125 628,24				125 628,24
TOTAL GENERAL		698 402,05	245 500,00	943 902,05	487 854,59		487 854,59	456 047,46

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2111	Terrains nus	1 536,00		1 536,00
2148	Constructions sur sol d'autrui - autres constructions	74 448,00		74 448,00
2182	Matériel de transport	23 692,75		23 692,75
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 061,80		5 061,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	104 738,55		104 738,55
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	104 738,55		104 738,55
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	104 738,55		104 738,55
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Etat et Etablissements Nationaux	6 521,10		6 521,10
13912	Subvention équipement transférées au compte de résultat - Région	9 523,63		9 523,63
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 044,73		16 044,73
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	16 044,73		16 044,73
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	120 783,28		120 783,28

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	15 402,00		15 402,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	15 402,00		15 402,00
1328	Autres	12 606,00		12 606,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	12 606,00		12 606,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	28 008,00		28 008,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	28 008,00		28 008,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	16 500,00		16 500,00
28031	Amortissements frais d'études	9 968,80		9 968,80
28128	Amortissements autres agencements et aménagements de terrains	2 131,00		2 131,00
28145	Amortissements installations générales agencements aménagements des constructions sur sol d'autrui	9 906,00		9 906,00
28148	Amortissements autres constructions	9 332,35		9 332,35
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	712,70		712,70
28184	Mobilier	191,20		191,20
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 742,05		48 742,05
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	48 742,05		48 742,05
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	76 750,05		76 750,05

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60622	Achats non stockés de carburants	668,12		668,12
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	110,00		110,00
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	246,95		246,95
60636	Achats non stockés de vêtements de travail	61,99		61,99
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	631,61		631,61
611	Contrats prestations de services	137 182,60		137 182,60
615231	Voieries	4 872,00		4 872,00
61558	Services extérieurs - entretien et réparations sur autres biens mobiliers	93,31		93,31
6156	Services extérieurs - maintenance	6 927,02		6 927,02
6161	Multirisques	9 093,77		9 093,77
617	Services extérieurs - études et recherches	88 528,25		88 528,25
6182	Services extérieurs - divers - documentation générale et technique	773,00		773,00
6232	Publicité publications relations publiques - fêtes et cérémonies	1 838,54		1 838,54
6256	Déplacements missions et réceptions - missions	1 194,93		1 194,93
6262	Frais de télécommunications	432,89		432,89
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	110,00		110,00
63512	Impôts directs - taxes foncières	557,00		557,00
63513	Impôts directs - autres impôts locaux	53,98		53,98
6358	Autres droits administration des impôts	1 363,19		1 363,19
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	254 739,15		254 739,15
6332	Cotisations versées au FNAL	117,08		117,08
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	3 192,15		3 192,15
6338	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	352,05		352,05
64111	Personnel titulaire - rémunération principale	99 423,59		99 423,59

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64112	Personnel titulaire - nbi supplément familial et indemnité de résidence	1 335,30		1 335,30
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	45 514,77		45 514,77
64131	Personnel non titulaire - rémunération	13 113,73		13 113,73
6451	Charges sécurite sociale et prévoyance cotisations à l'URSSAF	21 025,55		21 025,55
6453	Cotisations aux caisses de retraites	31 292,47		31 292,47
6454	Charges sécurite sociale et prévoyance cotisations aux ASSEDIC	531,27		531,27
6456	Charges sécurite sociale et prévoyance versement F N C du supplément familial	1 580,00		1 580,00
6458	Charges sécurite sociale et prévoyance cotisations autres organismes sociaux	379,00		379,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	217 856,96		217 856,96
6531	Indemnités des maires adjoints et conseillers	32 962,38		32 962,38
6533	Cotisations de retraite des maires adjoints et conseillers	2 446,98		2 446,98
657358	Subventions fonctionnement aux organismes publics - Autres Groupements	25 610,18		25 610,18
65888	Autres	2,17		2,17
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	61 021,71		61 021,71
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	533 617,82		533 617,82
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	16 500,00		16 500,00
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	32 242,05		32 242,05
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 742,05		48 742,05
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	48 742,05		48 742,05
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	582 359,87		582 359,87

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6479	Remboursements sur autres charges sociales	75,00		75,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	75,00		75,00
7388	Autres taxes diverses	1 195,20		1 195,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	1 195,20		1 195,20
7472	Participations - Régions	31 260,20		31 260,20
74748	Participations des autres Communes	619,51		619,51
74758	Participation - Autres Groupements	304 950,11		304 950,11
7478	Participations - autres organismes	117 125,80		117 125,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	453 955,62		453 955,62
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,52		0,52
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	0,52		0,52
775	Produits exceptionnels - produits des cessions d'immobilisations	16 500,00		16 500,00
7788	Produits exceptionnels divers	83,52		83,52
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	16 583,52		16 583,52
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	471 809,86		471 809,86
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	16 044,73		16 044,73
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 044,73		16 044,73
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	16 044,73		16 044,73
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	487 854,59		487 854,59

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		61 092,94				15 402,00		76 494,94		76 494,94
1022	Sous Total compte 1022		61 092,94				15 402,00		76 494,94		76 494,94
102	Sous Total compte 102		61 092,94				15 402,00		76 494,94		76 494,94
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		370 522,19						370 522,19		370 522,19
106	Sous Total compte 106		370 522,19						370 522,19		370 522,19
10	Sous Total compte 10		431 615,13				15 402,00		447 017,13		447 017,13
110	Report à nouveau solde créditeur		135 956,28	10 328,04				10 328,04	135 956,28		125 628,24
11	Sous Total compte 11		135 956,28	10 328,04				10 328,04	135 956,28		125 628,24
12	Résultat exercice excéd déficit	10 328,04			10 328,04			10 328,04	10 328,04		0,00
12	Sous Total compte 12	10 328,04			10 328,04			10 328,04	10 328,04		0,00
1311	Subv équipt transf - Etat et EPN		25 110,00		29 982,00				55 092,00		55 092,00
1312	Subv équipt transf - Région		47 618,14						47 618,14		47 618,14
131	Sous Total compte 131		72 728,14		29 982,00				102 710,14		102 710,14

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1321	Etat et EPN		19 440,00						19 440,00		19 440,00
1323	Dépt		24 690,04						24 690,04		24 690,04
13258	Autres groupements		7 332,47						7 332,47		7 332,47
1325	Sous Total compte 1325		7 332,47						7 332,47		7 332,47
1328	Autres		81 793,82	29 982,00			12 606,00	29 982,00	94 399,82		64 417,82
132	Sous Total compte 132		133 256,33	29 982,00			12 606,00	29 982,00	145 862,33		115 880,33
13911	Subv équipt transf - Etat EPN	21 587,10				6 521,10		28 108,20		28 108,20	
13912	Subv équipt transf - Région	15 600,63				9 523,63		25 124,26		25 124,26	
1391	Sous Total compte 1391	37 187,73				16 044,73		53 232,46		53 232,46	
139	Sous Total compte 139	37 187,73				16 044,73		53 232,46		53 232,46	
13	Sous Total compte 13	37 187,73	205 984,47	29 982,00	29 982,00	16 044,73	12 606,00	83 214,46	248 572,47		165 358,01
192	Plus ou moins-values cessions immo		1 721,23				16 500,00		18 221,23		18 221,23
19	Sous Total compte 19		1 721,23				16 500,00		18 221,23		18 221,23

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 1	47 515,77	775 277,11	40 310,04	40 310,04	16 044,73	44 508,00	103 870,54	860 095,15	53 232,46	809 457,07
2031	Frais d'études	91 546,11						91 546,11		91 546,11	
203	Sous Total compte 203	91 546,11						91 546,11		91 546,11	
2051	Concessions et droits similaires	16 455,80						16 455,80		16 455,80	
205	Sous Total compte 205	16 455,80						16 455,80		16 455,80	
20	Sous Total compte 20	108 001,91						108 001,91		108 001,91	
2111	Terrains nus	103 970,41				1 536,00		105 506,41		105 506,41	
2112	Terrains de voirie	5 737,03						5 737,03		5 737,03	
211	Sous Total compte 211	109 707,44				1 536,00		111 243,44		111 243,44	
2128	Autres agencet et améngt terrains	63 969,91						63 969,91		63 969,91	
212	Sous Total compte 212	63 969,91						63 969,91		63 969,91	
2145	Const sol autrui instal agencet amégat	148 863,57						148 863,57		148 863,57	
2148	Construct sol autrui - autres constructs	189 813,60				74 448,00		264 261,60		264 261,60	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
214	Sous Total compte 214	338 677,17				74 448,00		413 125,17		413 125,17	
21538	Autres réseaux	823,66						823,66		823,66	
2153	Sous Total compte 2153	823,66						823,66		823,66	
2158	Autres instal mat outil tech	11 410,06						11 410,06		11 410,06	
215	Sous Total compte 215	12 233,72						12 233,72		12 233,72	
2182	Mat de transport	26 900,00			26 900,00	23 692,75		50 592,75	26 900,00	23 692,75	
2183	Mat bureau mat informatique	9 042,17				5 061,80		14 103,97		14 103,97	
2184	Mobilier	4 661,02						4 661,02		4 661,02	
2188	Autres immobilisations corporelles	2 219,76						2 219,76		2 219,76	
218	Sous Total compte 218	42 822,95			26 900,00	28 754,55		71 577,50	26 900,00	44 677,50	
21	Sous Total compte 21	567 411,19			26 900,00	104 738,55		672 149,74	26 900,00	645 249,74	
266	Autres formes de participation	7,60						7,60		7,60	
26	Sous Total compte 26	7,60						7,60		7,60	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28031	Amort frais études		26 749,60				9 968,80		36 718,40		36 718,40
2803	Sous Total compte 2803		26 749,60				9 968,80		36 718,40		36 718,40
28051	Concessions et droits similaires		16 455,80						16 455,80		16 455,80
2805	Sous Total compte 2805		16 455,80						16 455,80		16 455,80
280	Sous Total compte 280		43 205,40				9 968,80		53 174,20		53 174,20
28128	Amort autres agencet amégat terr		36 844,00				2 131,00		38 975,00		38 975,00
2812	Sous Total compte 2812		36 844,00				2 131,00		38 975,00		38 975,00
28145	Amort inst gen agct amgt construct		99 305,87				9 906,00		109 211,87		109 211,87
28148	Amort autres constructions		12 897,43				9 332,35		22 229,78		22 229,78
2814	Sous Total compte 2814		112 203,30				19 238,35		131 441,65		131 441,65
28158	Autres instal mat outil tech		10 609,54						10 609,54		10 609,54
2815	Sous Total compte 2815		10 609,54						10 609,54		10 609,54
28182	Mat de transport		26 900,00	26 900,00				26 900,00	26 900,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28183	Mat bureau mat informatique		7 671,11				712,70		8 383,81		8 383,81
28184	Mobilier		4 469,82				191,20		4 661,02		4 661,02
28188	Amort autres immobilisations corporelles		2 219,76						2 219,76		2 219,76
2818	Sous Total compte 2818		41 260,69	26 900,00			903,90	26 900,00	42 164,59		15 264,59
281	Sous Total compte 281		200 917,53	26 900,00			22 273,25	26 900,00	223 190,78		196 290,78
28	Sous Total compte 28		244 122,93	26 900,00			32 242,05	26 900,00	276 364,98		249 464,98
	Total classe 2	675 420,70	244 122,93	26 900,00	26 900,00	104 738,55	32 242,05	807 059,25	303 264,98	753 259,25	249 464,98
4011	Fournisseurs			73 736,53	251 570,05			73 736,53	251 570,05		177 833,52
401	Sous Total compte 401			73 736,53	251 570,05			73 736,53	251 570,05		177 833,52
4041	Fournis immob			78 290,55	104 738,55			78 290,55	104 738,55		26 448,00
404	Sous Total compte 404			78 290,55	104 738,55			78 290,55	104 738,55		26 448,00
40	Sous Total compte 40			152 027,08	356 308,60			152 027,08	356 308,60		204 281,52
4111	Redevables - amiable			83,52	83,52			83,52	83,52		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
411	Sous Total compte 411			83,52	83,52			83,52	83,52		0,00
41	Sous Total compte 41			83,52	83,52			83,52	83,52		0,00
421	Personnel - rémunérations dues			135 154,49	135 154,49			135 154,49	135 154,49		0,00
42	Sous Total compte 42			135 154,49	135 154,49			135 154,49	135 154,49		0,00
431	Sécurité sociale			35 212,65	35 212,65			35 212,65	35 212,65		0,00
437	Autres organismes sociaux			53 877,08	53 877,08			53 877,08	53 877,08		0,00
43	Sous Total compte 43			89 089,73	89 089,73			89 089,73	89 089,73		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			305 569,62	305 569,62			305 569,62	305 569,62		0,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux			681,10	681,10			681,10	681,10		0,00
441	Sous Total compte 441			306 250,72	306 250,72			306 250,72	306 250,72		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			12 416,52	12 416,52			12 416,52	12 416,52		0,00
442	Sous Total compte 442			12 416,52	12 416,52			12 416,52	12 416,52		0,00
44351	Opér particul grp dépenses			25 610,18	25 610,18			25 610,18	25 610,18		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4435	Sous Total compte 4435			25 610,18	25 610,18			25 610,18	25 610,18		0,00
443	Sous Total compte 443			25 610,18	25 610,18			25 610,18	25 610,18		0,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés		57,00	4 938,47	4 938,47			4 938,47	4 995,47		57,00
44	Sous Total compte 44		57,00	349 215,89	349 215,89			349 215,89	349 272,89		57,00
4621	Créances cess immob - amiable			16 500,00	16 500,00			16 500,00	16 500,00		0,00
462	Sous Total compte 462			16 500,00	16 500,00			16 500,00	16 500,00		0,00
46711	Autres comptes créditeurs			14 486,71	14 838,38			14 486,71	14 838,38		351,67
4671	Sous Total compte 4671			14 486,71	14 838,38			14 486,71	14 838,38		351,67
46721	Débiteurs divers - amiable	17,94			17,94			17,94	17,94		0,00
4672	Sous Total compte 4672	17,94			17,94			17,94	17,94		0,00
467	Sous Total compte 467	17,94		14 486,71	14 856,32			14 504,65	14 856,32		351,67
46	Sous Total compte 46	17,94		30 986,71	31 356,32			31 004,65	31 356,32		351,67
47134	Raet : subv			148 379,20	148 379,20			148 379,20	148 379,20		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47138	Raet : autres			28 083,00	28 083,00			28 083,00	28 083,00		0,00
4713	Sous Total compte 4713			176 462,20	176 462,20			176 462,20	176 462,20		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			1 202,00	1 202,00			1 202,00	1 202,00		0,00
471	Sous Total compte 471			177 664,20	177 664,20			177 664,20	177 664,20		0,00
47	Sous Total compte 47			177 664,20	177 664,20			177 664,20	177 664,20		0,00
	Total classe 4	17,94	57,00	934 221,62	1 138 872,75			934 239,56	1 138 929,75		204 690,19
515	Compte au trésor	298 141,69		483 335,28	418 861,72			781 476,97	418 861,72	362 615,25	
51	Sous Total compte 51	298 141,69		483 335,28	418 861,72			781 476,97	418 861,72	362 615,25	
580	Opérations d'ordre budgétaires			64 786,78	64 786,78			64 786,78	64 786,78		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			17,94	17,94			17,94	17,94		0,00
588	Autres virements internes		1 639,06	1 639,06				1 639,06	1 639,06		0,00
58	Sous Total compte 58		1 639,06	66 443,78	64 804,72			66 443,78	66 443,78		0,00
	Total classe 5	298 141,69	1 639,06	549 779,06	483 666,44			847 920,75	485 305,50	362 615,25	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60622	Achts non stkés carburants					668,12		668,12		668,12	
60628	Achts autres fournit non stkées					110,00		110,00		110,00	
6062	Sous Total compte 6062					778,12		778,12		778,12	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					246,95		246,95		246,95	
60636	Achts non stkés vêtements travail					61,99		61,99		61,99	
6063	Sous Total compte 6063					308,94		308,94		308,94	
6064	Achts non stkés fournit admin					631,61		631,61		631,61	
606	Sous Total compte 606					1 718,67		1 718,67		1 718,67	
60	Sous Total compte 60					1 718,67		1 718,67		1 718,67	
611	Contrats prestations de services					137 182,60		137 182,60		137 182,60	
615231	Voieries					4 872,00		4 872,00		4 872,00	
61523	Sous Total compte 61523					4 872,00		4 872,00		4 872,00	
6152	Sous Total compte 6152					4 872,00		4 872,00		4 872,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61558	Entretien réparations autres mobiliers					93,31		93,31		93,31	
6155	Sous Total compte 6155					93,31		93,31		93,31	
6156	Maintenance					6 927,02		6 927,02		6 927,02	
615	Sous Total compte 615					11 892,33		11 892,33		11 892,33	
6161	Multirisques					9 093,77		9 093,77		9 093,77	
616	Sous Total compte 616					9 093,77		9 093,77		9 093,77	
617	Etudes et recherches					88 528,25		88 528,25		88 528,25	
6182	Divers doc générale et technique					773,00		773,00		773,00	
618	Sous Total compte 618					773,00		773,00		773,00	
61	Sous Total compte 61					247 469,95		247 469,95		247 469,95	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					1 838,54		1 838,54		1 838,54	
623	Sous Total compte 623					1 838,54		1 838,54		1 838,54	
6256	Déplacts missions récep - missions					1 194,93		1 194,93		1 194,93	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
625	Sous Total compte 625					1 194,93		1 194,93		1 194,93	
6262	Frais de télécommunicat					432,89		432,89		432,89	
626	Sous Total compte 626					432,89		432,89		432,89	
6281	Aut serv extér concours divers					110,00		110,00		110,00	
628	Sous Total compte 628					110,00		110,00		110,00	
62	Sous Total compte 62					3 576,36		3 576,36		3 576,36	
6332	Cotisations versées au FNAL					117,08		117,08		117,08	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					3 192,15		3 192,15		3 192,15	
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org					352,05		352,05		352,05	
633	Sous Total compte 633					3 661,28		3 661,28		3 661,28	
63512	Impôts directs - taxes foncières					557,00		557,00		557,00	
63513	Impôts directs - autres impôts locaux					53,98		53,98		53,98	
6351	Sous Total compte 6351					610,98		610,98		610,98	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6358	Autres droits administration des impôts					1 363,19		1 363,19		1 363,19	
635	Sous Total compte 635					1 974,17		1 974,17		1 974,17	
63	Sous Total compte 63					5 635,45		5 635,45		5 635,45	
64111	Persl titulaire_rémun principale					99 423,59		99 423,59		99 423,59	
64112	Persl titulai_r_NBI supplt fami indem rés					1 335,30		1 335,30		1 335,30	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					45 514,77		45 514,77		45 514,77	
6411	Sous Total compte 6411					146 273,66		146 273,66		146 273,66	
64131	Persel non titulaire - rémunération					13 113,73		13 113,73		13 113,73	
6413	Sous Total compte 6413					13 113,73		13 113,73		13 113,73	
641	Sous Total compte 641					159 387,39		159 387,39		159 387,39	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					21 025,55		21 025,55		21 025,55	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					31 292,47		31 292,47		31 292,47	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					531,27		531,27		531,27	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6456	Charges sécu verst FNC et SF					1 580,00		1 580,00		1 580,00	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					379,00		379,00		379,00	
645	Sous Total compte 645					54 808,29		54 808,29		54 808,29	
6479	Rembst sur autres charges social						75,00		75,00		75,00
647	Sous Total compte 647						75,00		75,00		75,00
64	Sous Total compte 64					214 195,68	75,00	214 195,68	75,00	214 120,68	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					32 962,38		32 962,38		32 962,38	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					2 446,98		2 446,98		2 446,98	
653	Sous Total compte 653					35 409,36		35 409,36		35 409,36	
657358	Subv fonct aux orga pub autres grouppts					25 610,18		25 610,18		25 610,18	
65735	Sous Total compte 65735					25 610,18		25 610,18		25 610,18	
6573	Sous Total compte 6573					25 610,18		25 610,18		25 610,18	
657	Sous Total compte 657					25 610,18		25 610,18		25 610,18	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65888	Autres					2,17		2,17		2,17	
6588	Sous Total compte 6588					2,17		2,17		2,17	
658	Sous Total compte 658					2,17		2,17		2,17	
65	Sous Total compte 65					61 021,71		61 021,71		61 021,71	
6761	Différences sur réalisations (positives)					16 500,00		16 500,00		16 500,00	
676	Sous Total compte 676					16 500,00		16 500,00		16 500,00	
67	Sous Total compte 67					16 500,00		16 500,00		16 500,00	
6811	DA - immob					32 242,05		32 242,05		32 242,05	
681	Sous Total compte 681					32 242,05		32 242,05		32 242,05	
68	Sous Total compte 68					32 242,05		32 242,05		32 242,05	
	Total classe 6					582 359,87	75,00	582 359,87	75,00	582 359,87	75,00
7388	Autres taxes diverses						1 195,20		1 195,20		1 195,20
738	Sous Total compte 738						1 195,20		1 195,20		1 195,20

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73	Sous Total compte 73						1 195,20		1 195,20		1 195,20
7472	Participations - Région						31 260,20		31 260,20		31 260,20
74748	Participations des autres Cnes						619,51		619,51		619,51
7474	Sous Total compte 7474						619,51		619,51		619,51
74758	Participation - autres groupements						304 950,11		304 950,11		304 950,11
7475	Sous Total compte 7475						304 950,11		304 950,11		304 950,11
7478	Participations - autres organismes						117 125,80		117 125,80		117 125,80
747	Sous Total compte 747						453 955,62		453 955,62		453 955,62
74	Sous Total compte 74						453 955,62		453 955,62		453 955,62
7588	Autres produits divers de gestion couran						0,52		0,52		0,52
758	Sous Total compte 758						0,52		0,52		0,52
75	Sous Total compte 75						0,52		0,52		0,52
775	Produits des cessions d'immobilisati						16 500,00		16 500,00		16 500,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
777	Quote-part des subv d'invest transférée						16 044,73		16 044,73		16 044,73
7788	Produits exceptionnels divers						83,52		83,52		83,52
778	Sous Total compte 778						83,52		83,52		83,52
77	Sous Total compte 77						32 628,25		32 628,25		32 628,25
	Total classe 7						487 779,59		487 779,59		487 779,59
	Total général	1 021 096,10	1 021 096,10	1 551 210,72	1 689 749,23	703 143,15	564 604,64	3 275 449,97	3 275 449,97	1 751 466,83	1 751 466,83

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Page des signatures

99000 - SYNDMC BASSIN OUCHE

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

QUETTIER Fabienne (1017115274-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

A DRFiP DE BOURGOGNE ET DE LA ..., le 28/02/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SYNDMC BASSIN OUCHE** pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

MAISON Bernard (1004719169-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

A DIJON METROPOLE, le 02/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le





Délibération n° 2023-07

Conseil syndical

Séance du 17 mars 2023

Date de convocation : 09/03/2023

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 1

Pouvoirs :

F. CORDIER : pouvoir à P. GOURMAND

Le 17 mars 2023, le Conseil syndical s'est réuni à 17h30, au siège, 40 avenue du Drapeau 2100 Dijon, sous la présidence de Jean-Patrick MASSON, sans conditions de quorum.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Anne PERRIN-LOUVRIER

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Louis MAILLOT (T) - Jean-Pierre PERROT (T) - Jean-François MICHEL (T) - Jean-Yves JACQUETTON (S)

CC Plaine Dijonnaise (1 voix/délégué) : Benoît FRANET (T) - Luc JOLIET (T)

CC Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges (1 voix/délégué) : Christian MARCHISET

CC Norge et Tille : (1 voix/délégué) : Patricia GOURMAND (T)

CC Rive de Saône : (1 voix/délégué) : Jean-Luc SOLLER (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Nicolas BOURNY (T) - Céline TONOT (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Kildine BATAILLE (T) - Jacques CARRELET-DE-LOISY (S) - Cyril GAUCHER (S)

Pour le collège des Communes : Simon GAUFFINET (T)

Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Christophe DEQUESNE - Fabien CORDIER (pouvoir à Patricia GOURMAND) - Géraldine MEUZARD - Laurent STREIBIG - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Denis MYOTTE - Camille COL - Pierre PRIBETICH - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Philippe LEMENCEAU

Objet : Approbation du Compte administratif - Année 2022

Les résultats du Compte Administratif (opérations réelles et d'ordre) peuvent se résumer par le tableau suivant :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	
Recettes	76 750,05	487 854,59	
Dépenses	120 783,28	582 359,87	
Résultat de l'exercice 2022	-44 033,23	-94 505,28	-138 538,51
Résultat de clôture de l'exercice 2021	170 835,33	125 628,24	296 463,57
Résultat de clôture de l'exercice 2022	126 802,10	31 122,96	157 925,06

Le résultat se présente ainsi qu'il suit :

- un solde négatif de 94 505,28 € en section de fonctionnement,
- un solde négatif de 44 033,23 € en section d'investissement,
- un résultat global -138 538,51 €

Monsieur Jean-Pierre PERROT prend la présidence de la séance et demande au conseil syndical de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2022.

- Ne participe pas au vote : Jean-Patrick MASSON -

Fait à Dijon, le 17 mars 2023

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement

Jean-Patrick MASSON Signature numérique de Jean-Patrick MASSON
Date : 2023.03.21 10:24:07 +01'00'

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 021-200043867-20230317-202307-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUCHE

Numéro SIRET : 20004386700015

POSTE COMPTABLE :

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUCHE

ANNEE 2022

SOMMAIRE

Pages	
	I. Informations générales
	A - Informations statistiques, fiscales et financières
	B - Modalités de vote du compte administratif
	II. Présentation générale du compte administratif
	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
	B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses
	B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes
	III. Vote du compte administratif
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. ANNEXES	Jointes	Sans objet
A - Eléments du bilan		X
A1 - Présentation croisée par fonction	X	
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
A4 - Etat des provisions	X	
A5 - Etalement des provisions	X	
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement		X
A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
A7.2.1 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement		X
A7.2.2 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement		X
A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	X	
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	X	
A8 - Etat des charges transférées	X	
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
A11 - Etat des travaux en régie	X	
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	X	
B - Engagements hors bilan		X

SOMMAIRE

IV. ANNEXES	Jointes	Sans objet
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations		X
C1.1 - Etat du personnel	X	
C1.2 - Actions de formation des élus	X	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
C3.6 - Identification des flux croisés	X	
D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		X
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
D2 - Arrêté et signatures	X	

2 0 0 0 4 3 8 6 7

SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUCHÉ

CA 2022

COMPTES
ADMINISTRATIF

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES

I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES

A

Informations statistiques

Valeurs

Population totale (colonne h du recensement INSEE)

255 100

Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)

Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :

.....

Potentiel fiscal et financier (1)

Valeurs par hab.
(population DGF)Moyenne nationale du
potentiel financier par
habitants de la strate

Fiscal

Financier

0,00

0,00

0,00

0,00

Informations financières - ratios (2)

Valeurs

Moyennes
nationales de la
strate (3)

1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produits des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprise au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios pré respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES**MODALITÉS DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF****B****POUR MÉMOIRE**

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	582 359,87	G	487 854,59
	Section d'investissement	B	120 783,28	H	76 750,05
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	125 628,24
	Report en section d'investissement (001)	D		J	170 835,33
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	703 143,15	= G+H+I+J	861 068,21
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	17 817,60	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	17 817,60	= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	582 359,87	= G+I+K	613 482,83
	Section d'investissement	= B+D+F	138 600,88	= H+J+L	247 585,38
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	720 960,75	= G+H+I+J+K+L	861 068,21

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
21	Immobilisations corporelles	17 817,60	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	590 700,00	254 739,15			335 960,85
012	Charges de personnel et frais assimilés	232 960,00	217 856,96			15 103,04
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	71 500,00	61 021,71			10 478,29
Total des dépenses de gestion courante		895 160,00	533 617,82	0,00	0,00	361 542,18
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonct.		895 160,00	533 617,82	0,00	0,00	361 542,18
023 (2)	Virement à la section d'investissement (
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	32 242,05	48 742,05			-16 500,00
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		32 242,05	48 742,05	0,00	0,00	-16 500,00
TOTAL		927 402,05	582 359,87	0,00	0,00	345 042,18
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges		75,00			-75,00
70	Produits des services, domaine et vent					
73	Impôts et taxes		1 195,20			-1 195,20
74	Dotations, subventions et participations	785 729,08	453 955,62			331 773,46
75	Autres produits de gestion courante		0,52			-0,52
Total des recettes de gestion courante		785 729,08	455 226,34	0,00	0,00	330 502,74
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		16 583,52			-16 583,52
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		785 729,08	471 809,86	0,00	0,00	313 919,22
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)	16 044,73	16 044,73			
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		16 044,73	16 044,73	0,00	0,00	0,00
TOTAL		801 773,81	487 854,59	0,00	0,00	313 919,22
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 125 628,24				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	151 327,40	104 738,55	17 817,60	28 771,25
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		151 327,40	104 738,55	17 817,60	28 771,25
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'invest.		151 327,40	104 738,55	17 817,60	28 771,25
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	16 044,73	16 044,73		
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'invest.		16 044,73	16 044,73	0,00	0,00
TOTAL		167 372,13	120 783,28	17 817,60	28 771,25
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	44 830,08	12 606,00		32 224,08
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		44 830,08	12 606,00	0,00	32 224,08
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	15 300,00	15 402,00		-102,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		15 300,00	15 402,00	0,00	-102,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'invest.		60 130,08	28 008,00	0,00	32 122,08
021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	32 242,05	48 742,05		-16 500,00
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'invest.		32 242,05	48 742,05	0,00	-16 500,00
TOTAL		92 372,13	76 750,05	0,00	15 622,08
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		170 835,33			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	254 739,15		254 739,15
012	Charges de personnel et frais assimilés	217 856,96		217 856,96
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	61 021,71		61 021,71
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles		16 500,00	16 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires		32 242,05	32 242,05
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
Dépenses de fonctionnement - Total		533 617,82	48 742,05	582 359,87

Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		16 044,73	16 044,73
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (8)			
	Total des opérations d'équipement			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations (5)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	104 738,55		104 738,55
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation (5)			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers (5)			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		104 738,55	16 044,73	120 783,28

Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	75,00		75,00
60	Achats et variations des stocks (3)			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	1 195,20		1 195,20
74	Dotations, subventions et participations	453 955,62		453 955,62
75	Autres produits de gestion courante	0,52		0,52
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	16 583,52	16 044,73	32 628,25
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement - Total		471 809,86	16 044,73	487 854,59

Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				125 628,24

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	15 402,00		15 402,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
13	Subventions d'investissement reçues	12 606,00		12 606,00
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (8)			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		16 500,00	16 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		32 242,05	32 242,05
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (4)			
39	Provisions pour dépréciation (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers (4)			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers (4)			
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		28 008,00	48 742,05	76 750,05

Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				170 835,33

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le



ID : 021-200043867-20230317-202307-DE

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	590 700,00	254 739,15			335 960,85
60622	Carburants	700,00	668,12			31,88
60628	Autres fournitures non stockées		110,00			-110,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	246,95			253,05
60636	Vêtements de travail	500,00	61,99			438,01
6064	Fournitures administratives	1 000,00	631,61			368,39
611	Contrats de prestations de services	310 000,00	137 182,60			172 817,40
615231	Voiries	15 000,00	4 872,00			10 128,00
61551	Matériel roulant	200,00				200,00
61558	Autres biens mobiliers		93,31			-93,31
6156	Maintenance	4 000,00	6 927,02			-2 927,02
6161	Multirisques	9 100,00	9 093,77			6,23
617	Etudes et recherches	245 300,00	88 528,25			156 771,75
6182	Documentation générale et technique	700,00	773,00			-73,00
6232	Fêtes et cérémonies	200,00	1 838,54			-1 638,54
6256	Missions	900,00	1 194,93			-294,93
6262	Frais de télécommunications	450,00	432,89			17,11
6281	Concours divers (cotisations...)	220,00	110,00			110,00
63512	Taxes foncières	630,00	557,00			73,00
63513	Autres impôts locaux	300,00	53,98			246,02
6358	Autres droits	1 000,00	1 363,19			-363,19
012	Charges de personnel et frais assim	232 960,00	217 856,96			15 103,04
6332	Cotisations versées au FNAL	150,00	117,08			32,92
6336	Cotisations au centre national et CNFP	3 000,00	3 192,15			-192,15
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur	310,00	352,05			-42,05
64111	Rémunération principale	118 000,00	99 423,59			18 576,41
64112	NBI,supp. fam. de traite. & indemnité d	1 400,00	1 335,30			64,70
64118	Autres indemnités	50 000,00	45 514,77			4 485,23
64131	Rémunération		13 113,73			-13 113,73
6451	Cotisations à l'URSSAF	20 000,00	21 025,55			-1 025,55
6453	Cotisations aux caisses de retraite	38 000,00	31 292,47			6 707,53
6454	Cotisations aux ASSEDIC		531,27			-531,27
6456	Versement au FNC du supplément fam	1 700,00	1 580,00			120,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	400,00	379,00			21,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	71 500,00	61 021,71			10 478,29
6531	Indemnités	32 000,00	32 962,38			-962,38
6533	Cotisations de retraite	2 500,00	2 446,98			53,02
657358	Autres groupements	37 000,00	25 610,18			11 389,82
65888	Autres		2,17			-2,17
656	Frais de fonctionnement des groupe					
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 011 + 012 + 014 + 65		895 160,00	533 617,82	0,00	0,00	361 542,18
66	Charges financières (b)					
67	Charges exceptionnelles (c)					
68	Dotations provisions semi-budgétair					
022	Dépenses imprévues (e)					
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		895 160,00	533 617,82	0,00	0,00	361 542,18
023	Virement à la section d'investissemen					

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
042 (4,5,6)	Opérations d'ordre de transfert entr	32 242,05	48 742,05			-16 500,00
6761	Diff. sur réalisations (positives) transf. e		16 500,00			-16 500,00
6811	Dot. aux amort. des immo. incorporelles &	32 242,05	32 242,05			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		32 242,05	48 742,05	0,00	0,00	-16 500,00
043 (7)	Opérations d'ordre à l'intérieur de la					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		32 242,05	48 742,05	0,00	0,00	-16 500,00

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	927 402,05	582 359,87	0,00	0,00	345 042,18
--------------------------------------------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------	-------------	-------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00
-----------------------------------------------------------------------	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

(2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES
A2

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges		75,00			-75,00
6479	Remb. sur autres charges sociales		75,00			-75,00
70	Produits des services, domaine et v					
73	Impôts et taxes		1 195,20			-1 195,20
7388	Autres taxes diverses		1 195,20			-1 195,20
74	Dotations, subventions et participat	785 729,08	453 955,62			331 773,46
7472	Régions	198 000,00	31 260,20			166 739,80
74748	Autres communes	1 460,00	619,51			840,49
74758	Autres groupements	375 619,08	304 950,11			70 668,97
7478	Autres organismes	210 650,00	117 125,80			93 524,20
75	Autres produits de gestion courante		0,52			-0,52
7588	Autres produits divers de gestion coura		0,52			-0,52
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		785 729,08	455 226,34	0,00	0,00	330 502,74
76	Produits financiers (b)					
77	Produits exceptionnels (c)		16 583,52			-16 583,52
775	Produits des cessions d'immobilisation		16 500,00			-16 500,00
7788	Produits exceptionnels divers		83,52			-83,52
78	Reprises provisions semi-budgétaire					
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		785 729,08	471 809,86	0,00	0,00	313 919,22
042	Opérations d'ordre de transfert entr	16 044,73	16 044,73			
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cp	16 044,73	16 044,73			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		16 044,73	16 044,73	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		801 773,81	487 854,59	0,00	0,00	313 919,22

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	125 628,24
---------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (hors				
204	Subventions d'équipement versées (
21	Immobilisations corporelles (hors o	151 327,40	104 738,55	17 817,60	28 771,25
2111	Terrains nus	4 000,00	1 536,00		2 464,00
2148	Construct.sur sol d'autrui-Autres cons	117 492,40	74 448,00	17 044,40	26 000,00
2182	Matériel de transport	24 000,00	23 692,75		307,25
2183	Matériel de bureau et matériel informa	5 835,00	5 061,80	773,20	
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours (hors op				
Total des dépenses d'équipement		151 327,40	104 738,55	17 817,60	28 771,25
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reçu				
16	Emprunts et dettes assimilés				
18	Compte de liaison : affectation (BA,				
26	Participations et créances ratt. à de				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		151 327,40	104 738,55	17 817,60	28 771,25

040	Opération d'ordre transfert entre se	16 044,73	16 044,73		
	Reprise sur autofinancement antér	16 044,73	16 044,73		
13911	Etat et établissements nationaux	6 521,10	6 521,10		
13912	Régions	9 523,63	9 523,63		
041 (7)	Opérations patrimoniales				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		16 044,73	16 044,73	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		167 372,13	120 783,28	17 817,60	28 771,25
---------------------------------------------------------------------	--	-------------------	-------------------	------------------	------------------

Pour information		
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçu	44 830,08	12 606,00		32 224,08
1328	Autres	44 830,08	12 606,00		32 224,08
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1				
20	Immobilisations incorporelles (sf 2				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement (sauf 138)		44 830,08	12 606,00	0,00	32 224,08
10	Dotations, fonds divers et reserves	15 300,00	15 402,00		-102,00
10222	FCTVA	15 300,00	15 402,00		-102,00
138	Autres subv. d'inv. non transférabl				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA,				
26	Participations et créances ratt. à de				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisa				
Total des recettes financières		15 300,00	15 402,00	0,00	-102,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		60 130,08	28 008,00	0,00	32 122,08

021	<i>Virement de la section de fonctionn</i>				
040 (3, 4)	<i>Opérations d'ordre de transfert ent</i>	32 242,05	48 742,05		-16 500,00
192	<i>Plus ou moins-values sur cessions d'</i>		16 500,00		-16 500,00
28031	<i>Frais d'études</i>	9 968,80	9 968,80		
28128	<i>Autres agencements et aménagement</i>	2 131,00	2 131,00		
28145	<i>Installations générales, agencements &</i>	9 906,00	9 906,00		
28148	<i>Autres constructions sur sol d'autrui</i>	9 332,35	9 332,35		
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	712,70	712,70		
28184	<i>Mobilier</i>	191,20	191,20		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		32 242,05	48 742,05	0,00	-16 500,00
041 (5)	<i>Opérations patrimoniales</i>				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		32 242,05	48 742,05	0,00	-16 500,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		92 372,13	76 750,05	0,00	15 622,08
---------------------------------------------------------------------	--	------------------	------------------	-------------	------------------

<p>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</p>	170 835,33
----------------------------------------------------------------------------	------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
---------------------	-------------	------------------------------------	----------------	----------------------------------	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°

LIBELLE :

POUR INFORMATION

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES			A			B

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES		C			D

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Libellés	01 Opérations non ventilables	0 Serv.généraux des administrations publiques locale	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - formation
----------	----------------------------------	---------------------------------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		48 801,13	223 521,19		
Réalisations		48 801,13	223 521,19		
011	Charges à caractère général	56,91	37 720,36		
012	Charges de personnel et frais assi		150 391,47		
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courant	2,17	35 409,36		
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations provisions semi-budgétai				
022	Dépenses imprévues				
023	<i>Virement à la section d'investissem</i>				
042	<i>Opérations d'ordre de transfert en</i>	48 742,05			
043	<i>Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio</i>				
002	Résultat reporté				
Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES		141 673,49	405 283,14		
Réalisations		141 673,49	405 283,14		
013	Atténuations de charges		75,00		
70	Produits des services, domaine et v				
73	Impôts et taxes		1 195,20		
74	Dotations, subventions et particip		387 429,42		
75	Autres produits de gestion courant	0,52			
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels		16 583,52		
78	Reprises provisions semi-budgétair				
042	<i>Opérations d'ordre de transfert en</i>	16 044,73			
043	<i>Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio</i>				
002	Résultat reporté	125 628,24			
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDE		92 872,36	181 761,95		



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	Libellés	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille
--	----------	--------------	------------------------	-----------------------------------------	--------------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
Réalisations					
011	Charges à caractère général				
012	Charges de personnel et frais assi				
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courant				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations provisions semi-budgétai				
022	Dépenses imprévues				
023	<i>Virement à la section d'investissem</i>				
042	<i>Opérations d'ordre de transfert en</i>				
043	<i>Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio</i>				
002	Résultat reporté				
Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES					
Réalisations					
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, domaine et v				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et particip				
75	Autres produits de gestion courant				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprises provisions semi-budgétair				
042	<i>Opérations d'ordre de transfert en</i>				
043	<i>Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio</i>				
002	Résultat reporté				
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDE					

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Libellés	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------------	-----------------------------------------------------------	------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			310 037,55		582 359,87
Réalisations			310 037,55		582 359,87
011	Charges à caractère général		216 961,88		254 739,15
012	Charges de personnel et frais assi		67 465,49		217 856,96
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courant		25 610,18		61 021,71
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations provisions semi-budgétai				
022	Dépenses imprévues				
023	<i>Virement à la section d'investissem</i>				
042	<i>Opérations d'ordre de transfert en</i>				48 742,05
043	<i>Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio</i>				
002	Résultat reporté				
Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES			66 526,20		613 482,83
Réalisations			66 526,20		613 482,83
013	Atténuations de charges				75,00
70	Produits des services, domaine et v				
73	Impôts et taxes				1 195,20
74	Dotations, subventions et particip		66 526,20		453 955,62
75	Autres produits de gestion courant				0,52
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				16 583,52
78	Reprises provisions semi-budgétair				
042	<i>Opérations d'ordre de transfert en</i>				16 044,73
043	<i>Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio</i>				
002	Résultat reporté				125 628,24
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDE			-243 511,35		31 122,96

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Libellés	01 Opérations non ventilables	0 Serv.généraux des administrations publiques locale	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - formation
----------	----------------------------------	---------------------------------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES		16 044,73	29 527,75		
Réalisations		16 044,73	28 754,55		
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles		28 754,55		
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés				
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
040	Opérations d'ordre transfert entre s	16 044,73			
041	Opérations patrimoniales				
001	Résultat reporté				
Restes à réaliser au 31/12			773,20		
RECETTES		219 577,38	15 402,00		
Réalisations		219 577,38	15 402,00		
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et reserves		15 402,00		
138	Autres subv. d'inv. non transférabl				
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisa				
021	Virement de la section de fonction				
040	Opérations d'ordre de transfert en	48 742,05			
041	Opérations patrimoniales				
001	Résultat reporté	170 835,33			
	Autres recettes	16 500,00			
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDE		203 532,65	-14 125,75		

IV - ANNEXES	A1
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	Libellés	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille
--	----------	--------------	------------------------	-----------------------------------------	--------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES					
Réalisations					
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés				
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre s</i>				
041	<i>Opérations patrimoniales</i>				
001	Résultat reporté				
Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES					
Réalisations					
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et reserves				
138	Autres subv. d'inv. non transférabl				
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisa				
021	<i>Virement de la section de fonction</i>				
040	<i>Opérations d'ordre de transfert en</i>				
041	<i>Opérations patrimoniales</i>				
001	Résultat reporté				
	Autres recettes				
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDE					

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Libellés	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------------	-----------------------------------------------------------	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES		93 028,40		138 600,88
Réalisations		75 984,00		120 783,28
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	75 984,00		104 738,55
22	Immobilisations reçues en affectat			
23	Immobilisations en cours			
10	Dotations, fonds divers et reserves			
13	Subventions d'investissement reç			
16	Emprunts et dettes assimilés			
18	Compte de liaison : affectation (B			
26	Participations et créances ratt. à d			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre transfert entre s			16 044,73
041	Opérations patrimoniales			
001	Résultat reporté			
Restes à réaliser au 31/12		17 044,40		17 817,60
RECETTES		12 606,00		247 585,38
Réalisations		12 606,00		247 585,38
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement reç	12 606,00		12 606,00
16	Emprunts et dettes assimilés			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectat			
23	Immobilisations en cours			
10	Dotations, fonds divers et reserves			15 402,00
138	Autres subv. d'inv. non transférabl			
18	Compte de liaison : affectation (B			
26	Participations et créances ratt. à d			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisa			
021	Virement de la section de fonction			
040	Opérations d'ordre de transfert en			48 742,05
041	Opérations patrimoniales			
001	Résultat reporté			170 835,33
	Autres recettes			16 500,00
Restes à réaliser au 31/12				
SOLDE		-80 422,40		108 984,50

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2022	Montant des tirages 2022	Montant des remboursements 2022		Encours restant dû au 31/12/2022
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 - Avances du Trésor						
Néant						
5192 - Avances de trésorerie						
Néant						
51931 - Lignes de trésorerie						
Néant						
51932 - Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
Néant						
5194 - Billet de trésorerie						
Néant						
5198 - Autres crédits de trésorerie						
Néant						
519 - Crédits de trésorerie (total)						

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989;

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
Néant														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)														
Néant														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
Néant														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)														
Néant														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
TOTAL GENERAL														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2022											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
Néant												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)												
Néant												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
Néant												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)												
Néant												
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)												
TOTAL GENERAL												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau " détail des opérations de couverture ".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2022 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2022(9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
NEANT														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
NEANT														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
NEANT														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
NEANT														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
NEANT														
TOTAL (E)														
Autres types de structure (F)														
NEANT														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2022 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2022(9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------	-------------	--------------------------------------	--------------------	------------------	------------------------------	------------------	------------------	--------------------	----------------------------------------------	---------------------------------	--------------------------------------------	--------------------------------------------------------------	------------------------------------------------

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2022 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structures							
(A) Taux simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nb produits						
	% de l'encours	%	%	%	%	%	%
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(C) Option d'échange (swaption)	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(F) Autres types de structures	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2022 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture										
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2022	Date de fin du contrat	Organisme cocontractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles		
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
Taux fixe (total)														
Néant														
Taux variable simple (total)														
Néant														
Taux complexe (total) (2)														
Néant														
Total														

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Néant									
Taux variable simple (total)									
Néant									
Taux complexe (total) (2)									
Néant									
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date du refinan- cement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 31/12/2022	Capital réaménagé
	Année	Profil (5)				
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)						
NEANT						
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)						
NEANT						

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6

EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
		Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amort. et périodicité de rembt (6)		Capital restant dû au 31/12/2022	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Cont. initial	Cont. renégocié			Intérêts	Capital
						Type taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Néant																			
TOTAL											0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8
AUTRES DETTES	A2.9

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/2022 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
Caisse du crédit agricole					
Caisse des dépôts et consignations					
Caisses d'Épargne / Crédit Foncier					
Dexia Crédit Local					
Société Générale					
BNP					
Natexis - Banques Populaires					
Crédit Mutuel - CIC					
Organismes d'assurances					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
Néant					
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					
Néant					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

A2.9 - AUTRES DETTES

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS
ETAT DES PROVISIONS
ETALEMENT DES PROVISIONS**

**A3
A4
A5**

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 400,00 €		16/01/2014
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
Variable	Agencements et aménagement de terrains	30
Variable	Biens de faible valeur	1
Variable	Frais d'études et frais d'insertion non suivis	5
Variable	Immobilisation incorporelles (compte 205)	5
Variable	Matériel de bureau et informatique	5
Variable	Matériel et outillage	5
Variable	Mobilier	5
Variable	Plantations	20
Variable	Véhicule léger	5

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2022	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS
ETAT DES PROVISIONS
ETALEMENT DES PROVISIONS**

A3

A4

A5

TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/2022	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		16 044,73	16 044,73
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		16 044,73	16 044,73
13911	Etat et établissements nationaux	6 521,10	6 521,10
13912	Régions	9 523,63	9 523,63

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	16 044,73	17 817,60		33 862,33

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		47 542,05	III 47 644,05
Ressources propres externes de l'année (a)		15 300,00	15 402,00
10222	FCTVA	15 300,00	15 402,00
Ressources propres internes (b)(2)		32 242,05	32 242,05
28031	Frais d'études	9 968,80	9 968,80
28128	Autres agencements et aménagements de	2 131,00	2 131,00
28145	Installations générales, agencements & am	9 906,00	9 906,00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	9 332,35	9 332,35
28183	Matériel de bureau et informatique	712,70	712,70
28184	Mobilier	191,20	191,20

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	47 644,05		170 835,33		218 479,38

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 33 862,33
Ressources propres disponibles	IV 218 479,38
Solde	V = IV - II (6) 184 617,05

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

(1)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Articles (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	(3) Dotations aux provisions	0,00
014	Atténuations de charges	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
Total général		0,00

(1) Compléter par le nom du service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

RECETTES - TITRES EMIS		
Articles (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
Total général		0,00

(1) Compléter par le nom du service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A
LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT

A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

(1)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Articles (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
Total général		0,00

(1) Compléter par le nom du service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

RECETTES - TITRES EMIS		
Articles (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérations ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
Total général		0,00

(1) Compléter par le nom du service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE LA REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	(3) Dotations provisions semi-budgétaires	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	
023	Virement à la section d'investissement	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.3.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
7331	Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	
Dotations et participations reçues		
74	Dotations, subventions et participations	
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	(3) Reprises provisions semi-budgétaires	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE LA REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Autres dépenses éventuelles	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Dotations et subventions reçues	
	Autres recettes éventuelles	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Total des recettes réelles	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
021	Virement de la section de fonctionnement	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE LA VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA
CRISE SANITAIRE DU COVID-19 - A7.4.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A7.4.1

A7.4.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS

Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	
014	Atténuations de produits	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE LA VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA
CRISE SANITAIRE DU COVID-19 - A7.4.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

A7.4.2

A7.4.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS

Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilés	
13	Subventions d'investissement reçues	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances ratt. à des particip.	
27	Autres immobilisations financières	
Total des dépenses réelles		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERSA8
A9

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'état. (en mois)	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'état. (en mois)	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A8 A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'op. :	Intitulé de l'op. :	Date de délibération :				
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/2022
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)						
NEANT						
RECETTES (b)						
NEANT						

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES

A10.1

A10.2

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisition Ordinateur Asus Expert VC		1 500,00		2
Acquisition d'un moniteur 22 pouces		145,00		2
Acquisition d'un véhicule DACIA GH-236-AP		23 692,75		5
Acquisition de 3 Notebook HP		2 484,00		2
Acquisition de parcelle à AF Fauverney		686,00		
Echange parcellaire avec Commune de Varanges		850,00		
Fauteuil de bureau - VC- Facture n° 201603893		252,95		10
Imprimante HP LB		225,90		2
Mobilier - Table ronde - LB - Facture 201603893		453,95		10
Travaux de prévention contre la dégradation des be		48 000,00		20
Travaux de prévention de dégradation des berges		26 448,00		20
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		104 738,55		

A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Acquisition Toyota Hilux			5	26 900,00	16 500,00	16 500,00	
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Destruction							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	
Produit des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	16 500,00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES
VARIATION DU PATRIMOINE (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES

A10.4

A10.5

A10.4 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A10.5 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Destruction							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES TRAVAUX EN REGIES (1)

A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art. (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	I 0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art. (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
45...	Opé. c/ de tiers	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	471 809,86
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.



IV - ANNEXES	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

Libellé du fonds européen géré :

I - AU TITRE DES MESURES GERÉES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES

RECETTES (fonds versés par l'Etat à la collectivité gestionnaire)

Objet	Article (1)	Montant
NEANT		
TOTAL		

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)

En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire *)	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire				

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (2)

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire **)	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant

II - AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE (*)**

Montant des recettes		Dépenses d'assistance technique justifiées par l'organisme intermédiaire (2)				
Article (1)	Montant	Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant
TOTAL		TOTAL				

(1) A détailler conformément au plan de compte.

(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(**) Hors dépenses d'assistance technique.

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

IV - ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2022
	Année	Profil				
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
Totaux généraux						

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
		Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en Intérêts (8)	en Capital
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 471 809,86

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II * 100 0,00
-------------------------------------------------------------------------------	------------------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.3
B1.4
B1.5
B1.6

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					2023	2024	2025	2026	Cumul restant	Total (2)
	NEANT									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
NEANT									

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/2022	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités						
	NEANT						
	8018 Autres engagements donnés						
	* Au profit d'organismes publics						
	NEANT						
	* Au profit d'organismes privés (1)						
	NEANT						
	Total						

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.3

B1.4

B1.5

B1.6

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611- 3- 2 du CGCT) : L' " Organisme bénéficiaire " de la garantie est toute personne titulaire d'un " titre éligible " émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique " Périodicité " n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne " Dette en capital à l'origine " correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne " Dette en capital 31/12/2022 " correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/2022. La colonne " Annuité à verser au cours de l'exercice " n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/2022	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
	NEANT						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	NEANT						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	NEANT						
	Engagements reçus des entreprises						
	NEANT						
	Total						

IV - ANNEXES	B1.7
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fond de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
Associations, entreprises, personnes physiques et autres		
NEANT		
Personnes de droit public		
Etat		
NEANT		
Régions		
NEANT		
Départements		
NEANT		
Communes		
NEANT		
Etablissements public (EPCI, EPA, EPIC,...)		
NEANT		
Autres		
NEANT		
TOTAL GENERAL		

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2022	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2022)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2022) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022 (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2022	Restes à financer (exercices au-delà de 2023)
NEANT							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2022	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2022)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2022) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022 (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2022	Restes à financer (exercices au-delà de 2023)
NEANT							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/2022 :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		NEANT	
Total Recettes :			
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		NEANT	
Total Dépenses :			
Reste à employer au 31/12/2022 :			

TOTAL Reste à employer au 01/01/2022 :			
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/2022 :			

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022

C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADMINISTRATIVE		1,00	0,90	1,90	0,90		0,90
ATTACHE PRINCIPAL (AV. JANV. 2021)	A	1,00	0,90	1,90	0,90		0,90
TECHNIQUE		3,00	2,70	5,70	1,70		1,70
INGENIEUR	A	1,00	0,90	1,90	0,90		0,90
INGENIEUR PRINCIPAL (AV. JANV. 2021)	A	1,00	0,80	1,80	0,80		0,80
TECHNICIEN (AV. JANV. 2016)	B	1,00	1,00	2,00			
EMPLOIS NON CITES (5)							
NEANT							
TOTAL GENERAL		4,00	3,60	7,60	2,60		2,60

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022

C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2022	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
TECHNICIEN (AV. JANV. 2016)	B	TECH			3-3-2°	
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
NEANT						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2° : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3° : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil,

lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose

à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2022

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2022 (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER

C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) NEANT				
Détention d'une part du capital NEANT				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt NEANT				
Subventions supérieures à 75000 euros ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme NEANT				
Autres NEANT				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A.	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.4

C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
NEANT			
Autres organismes de regroupement			
NEANT			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT	INTITULE / OBJET DE L'ETABLISSEMENT	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
CCAS					
CE					
Régie personnalisée					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	N° SIRET	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière						
Lotissement						
Service social et médico-social						

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)
NEANT				

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES

C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	167 372,13	120 783,28	17 817,60	28 771,25
RECETTES	263 207,46	247 585,38		15 622,08
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	927 402,05	582 359,87		345 042,18
RECETTES	927 402,05	613 482,83		313 919,22

(1) Y compris les rattachements

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	167 372,13	120 783,28	17 817,60	28 771,25
RECETTES	263 207,46	247 585,38		15 622,08
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	927 402,05	582 359,87		345 042,18
RECETTES	927 402,05	613 482,83		313 919,22
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 094 774,18	703 143,15	17 817,60	373 813,43
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 190 609,51	861 068,21		329 541,30

(1) Y compris les rattachements

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	C3.6

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES
(cf. liste des opérations en annexe de la M. 14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES
(après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / 2021	Taux appliqués par décision de l'assemb. délibérante	Variation des taux / 2021 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation des produits / 2021 (%)
TFPB		0,000 %		0,000 %		0,000 %
TFPNB		0,000 %		0,000 %		0,000 %
CFE		0,000 %		0,000 %		0,000 %
TOTAL		0,000 %				0,000 %



IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 32
Nombre de membres présents:17.
Nombre de suffrages exprimés : 1 pouvoir17.
VOTES - Pour :17.
Contre :0.
Abstentions :0

Date de convocation : 09/03/2023

Présenté par le Président ,
A Dijon, le 17/03/2023
le Président ,
Délibéré par le Conseil syndical en session Ordinaire
Le Président s'étant retiré lors du vote.
A Dijon, le 17/03/2023

Le Président ne participe pas au vote



Les membres du Conseil Syndical,

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le
____/____/____, et de la publication le ____/____/____

A Dijon, le 17/03/2023



Délibération n° 2023-08

Conseil syndical

Séance du 17 mars 2023

Date de convocation : 09/03/2023

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 1

Pouvoirs :

F. CORDIER : pouvoir à P. GOURMAND

Le 17 mars 2023, le Conseil syndical s'est réuni à 17h30, au siège, 40 avenue du Drapeau 2100 Dijon, sous la présidence de Jean-Patrick MASSON, sans conditions de quorum.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Anne PERRIN-LOUVRIER

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Louis MAILLOT (T) - Jean-Pierre PERROT (T) - Jean-François MICHEL (T) - Jean-Yves JACQUETTON (S)

CC Plaine Dijonnaise (1 voix/délégué) : Benoît FRANET (T) - Luc JOLIET (T)

CC Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges (1voix/délégué) : Christian MARCHISET

CC Norge et Tille : (1 voix/délégué) : Patricia GOURMAND (T)

CC Rive de Saône : (1 voix/délégué) : Jean-Luc SOLLER (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Nicolas BOURNY (T) - Céline TONOT (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Kildine BATAILLE (T) - Jacques CARRELET-DE-LOISY (S) - Cyril GAUCHER (S)

Pour le collège des Communes : Simon GAUFFINET (T)

Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Christophe DEQUESNE - Fabien CORDIER (pouvoir à Patricia GOURMAND) - Géraldine MEUZARD - Laurent STREIBIG - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Denis MYOTTE - Camille COL - Pierre PRIBETICH - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Philippe LEMENCEAU

Objet : Affectation des résultats de l'année 2022

Les comptabilités M14 imposent de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Les résultats cumulés (résultats de l'exercice 2022 + résultats des exercices antérieurs) doivent être affectés par le Conseil syndical.

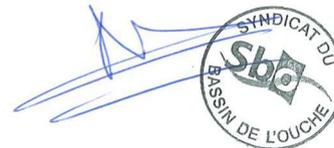
Il est proposé au Conseil syndical de reporter le résultat provenant du compte administratif 2022, augmenté du résultat reporté des exercices précédents au Budget primitif 2023 de la manière suivante :

- 31 122.96 € au compte R002 en section de fonctionnement
- 126 802.10 € au compte R001 en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical adopte la question à l'unanimité.

Fait à Dijon, le 17 mars 2023

Le Président,



SYNDICAT DU
Sba
BASSIN DE L'OUÏCHE

Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement

Jean-Patrick
MASSON

Signature numérique de Jean-
Patrick MASSON
Date : 2023.03.21 10:24:39 +01'00'

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.



Délibération n° 2023-09

Conseil syndical

Séance du 17 mars 2023

Date de convocation : 09/03/2023

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 1

Pouvoirs :

F. CORDIER : pouvoir à P. GOURMAND

Le 17 mars 2023, le Conseil syndical s'est réuni à 17h30, au siège, 40 avenue du Drapeau 2100 Dijon, sous la présidence de Jean-Patrick MASSON, sans conditions de quorum.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Anne PERRIN-LOUVRIER

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Louis MAILLOT (T) - Jean-Pierre PERROT (T) - Jean-François MICHEL (T) - Jean-Yves JACQUETTON (S)

CC Plaine Dijonnaise (1 voix/délégué) : Benoît FRANET (T) - Luc JOLIET (T)

CC Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges (1voix/délégué) : Christian MARCHISET

CC Norge et Tille : (1 voix/délégué) : Patricia GOURMAND (T)

CC Rive de Saône : (1 voix/délégué) : Jean-Luc SOLLER (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Nicolas BOURNY (T) - Céline TONOT (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Kildine BATAILLE (T) - Jacques CARRELET-DE-LOISY (S) - Cyril GAUCHER (S)

Pour le collège des Communes : Simon GAUFFINET (T)

Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Christophe DEQUESNE - Fabien CORDIER (pouvoir à Patricia GOURMAND) - Géraldine MEUZARD - Laurent STREIBIG - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Denis MYOTTE - Camille COL - Pierre PRIBETICH - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Philippe LEMENCEAU

Objet : Budget primitif - Année 2023

Le budget primitif 2023 est structuré comme il suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2022	Résultats antérieurs Restes à réaliser	31 122,96	17 817,60	126 802,10
	Total des crédits de l'exercice antérieur	31 122,96	17 817,60	126 802,10
	<i>Déficit / excédent</i>	31 122,96	108 984,50	
2023	Propositions 2023	596 040,02	523 350,00	386 282,56
	Total 2022 + propositions 2023	596 040,02	624 122,96	541 167,60
	Opérations d'ordre de section à section	39 105,67	11 022,73	39 105,67
	Total du budget	635 145,69	635 145,69	552 190,33

Les cotisations des membres adhérents

Il est proposé au Conseil syndical de fixer le montant de la cotisation appelée auprès des adhérents, pour l'année 2023 à **1,27 €/habitant** (même niveau qu'en 2022).

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- De fixer la cotisation des adhérents à **1,27 € / habitant** pour l'année 2023,
- D'autre part d'adopter le budget primitif 2023.

Fait à Dijon, le 17 mars 2023

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement

Jean-Patrick MASSON

Signature numérique de Jean-Patrick MASSON
Date : 2023.03.21 10:25:12 +01'00'

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUCHÉ

Numéro SIRET : 20004386700015

POSTE COMPTABLE :

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUCHÉ

ANNEE 2023

SOMMAIRE

Pages	
	I. Informations générales
	A - Informations statistiques, fiscales et financières
	B - Modalités de vote du budget
	II. Présentation générale du budget
	A1 - Vue d'ensemble - Sections
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III. Vote du budget
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. ANNEXES	Jointes	Sans objet
A - Eléments du bilan		X
A1 - Présentation croisée par fonction	X	
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de répartition de l'encours	X	
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
A4 - Etat des provisions	X	
A5 - Etalement des provisions	X	
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section de fonctionnement	X	
A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section d'investissement	X	
A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Section de fonctionnement	X	
A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Section d'investissement	X	
A8 - Etat des charges transférées	X	
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan		X
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations		X
C1 - Etat du personnel	X	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	

SOMMAIRE

IV. ANNEXES	Jointes	Sans objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		X
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
D2 - Arrêté et signatures	X	

2 0 0 0 4 3 8 6 7

SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUCHÉ

BP 2023

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES

I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES

A

Informations statistiques

Valeurs

Population totale (colonne h du recensement INSEE)

255 100

Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)

Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :

.....

Potentiel fiscal et financier (1)

Valeurs par hab.
(population DGF)Moyenne nationale du
potentiel financier par
habitants de la strate

Fiscal

Financier

0,00

0,00

0,00

0,00

Informations financières - ratios (2)

Valeurs

Moyennes
nationales de la
strate (3)

1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produits des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprise au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios précédemment par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES**MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET****B**

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	635 145,69	604 022,73
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		31 122,96
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		635 145,69	635 145,69

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	534 372,73	425 388,23
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	17 817,60	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		126 802,10
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		552 190,33	552 190,33

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		1 187 336,02	1 187 336,02
---------------------	--	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificative et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	590 700,00		302 383,48		
012	Charges de personnel et frais assimilés	232 960,00		236 656,54		
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	71 500,00		57 000,00		
Total des dépenses de gestion courante		895 160,00	0,00	596 040,02	0,00	0,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonct.		895 160,00	0,00	596 040,02	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement (
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	32 242,05		39 105,67		
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		32 242,05	0,00	39 105,67	0,00	0,00
TOTAL		927 402,05	0,00	635 145,69	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, domaine et vent					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	785 729,08		593 000,00		
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		785 729,08	0,00	593 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		785 729,08	0,00	593 000,00	0,00	0,00
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	16 044,73		11 022,73		
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		16 044,73	0,00	11 022,73	0,00	0,00
TOTAL		801 773,81	0,00	604 022,73	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

31 122,96

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

31 122,96

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (1)**

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Solde de l'opération : DF 023 + DF 042 - RF 042

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	151 327,40	17 817,60	16 000,00		17 817,60
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		151 327,40	17 817,60	16 000,00	0,00	17 817,60
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers			507 350,00		
Total des dépenses réelles d'invest.		151 327,40	17 817,60	523 350,00	0,00	17 817,60
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	16 044,73		11 022,73		
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'invest.		16 044,73	0,00	11 022,73	0,00	0,00
TOTAL		167 372,13	17 817,60	534 372,73	0,00	17 817,60

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

+ 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

= 17 817,60

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	44 830,08				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		44 830,08	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	15 300,00		16 617,60		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					
138	Autres subv. d'investissement non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
Total des recettes financières		15 300,00	0,00	16 617,60	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers			369 664,96		
Total des recettes réelles d'invest.		60 130,08	0,00	386 282,56	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	32 242,05		39 105,67		
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'invest.		32 242,05	0,00	39 105,67	0,00	0,00
TOTAL		92 372,13	0,00	425 388,23	0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+ 126 802,10

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

= 126 802,10

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)**

28 082,94

(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	302 383,48		302 383,48
012	Charges de personnel et frais assimilés	236 656,54		236 656,54
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	57 000,00		57 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations provisions semi-budgétaires		39 105,67	39 105,67
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	Dépenses de fonctionnement - Total	596 040,02	39 105,67	635 145,69

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

635 145,69

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		11 022,73	11 022,73
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	33 817,60		33 817,60
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers	507 350,00		507 350,00
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	541 167,60	11 022,73	552 190,33

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

552 190,33

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations	593 000,00		593 000,00
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		11 022,73	11 022,73
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement - Total		593 000,00	11 022,73	604 022,73

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

31 122,96

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

635 145,69

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	16 617,60		16 617,60
13	Subventions d'investissement reçues			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		39 105,67	39 105,67
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation			
45...	Opérations pour compte de tiers	369 664,96		369 664,96
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
Recettes d'investissement - Total		386 282,56	39 105,67	425 388,23

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

126 802,10

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

552 190,33

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	590 700,00	302 383,48	
60622	Carburants	700,00	1 000,00	
60628	Autres fournitures non stockées		100,00	
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	1 000,00	
60636	Vêtements de travail	500,00	800,00	
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 000,00	
611	Contrats de prestations de services	310 000,00	5 700,00	
615231	Voiries	15 000,00		
61551	Matériel roulant	200,00	200,00	
61558	Autres biens mobiliers		100,00	
6156	Maintenance	4 000,00	7 500,00	
6161	Multirisques	9 100,00	8 000,00	
617	Etudes et recherches	245 300,00	269 883,48	
6182	Documentation générale et technique	700,00	800,00	
6232	Fêtes et cérémonies	200,00	2 000,00	
6256	Missions	900,00	1 200,00	
6262	Frais de télécommunications	450,00	500,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	220,00	500,00	
63512	Taxes foncières	630,00	600,00	
63513	Autres impôts locaux	300,00	100,00	
6358	Autres droits	1 000,00	1 400,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	232 960,00	236 656,54	
6332	Cotisations versées au FNAL	150,00	1 000,00	
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	3 000,00	3 600,00	
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rém	310,00	1 000,00	
64111	Rémunération principale	118 000,00	94 000,00	
64112	NBI,supp. fam. de traite. & indemnité de ré	1 400,00	1 500,00	
64118	Autres indemnités	50 000,00	45 000,00	
64131	Rémunération		25 000,00	
6451	Cotisations à l'URSSAF	20 000,00	30 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	38 000,00	32 000,00	
6454	Cotisations aux ASSEDIC		1 000,00	
6456	Versement au FNC du supplément familial	1 700,00	1 556,54	
6458	Cotisations aux organismes sociaux	400,00	1 000,00	
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	71 500,00	57 000,00	
6531	Indemnités	32 000,00	36 000,00	
6533	Cotisations de retraite	2 500,00	3 000,00	
657358	Autres groupements	37 000,00	17 000,00	
65888	Autres		1 000,00	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'			
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 011 + 012 + 014 + 65		895 160,00	596 040,02	0,00
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		895 160,00	596 040,02	0,00
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	32 242,05	39 105,67	

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & co	32 242,05	39 105,67	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		32 242,05	39 105,67	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		32 242,05	39 105,67	0,00

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	927 402,05	635 145,69	0,00
--------------------------------------------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	635 145,69
------------------------------------------------------	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, domaine et vente			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations	785 729,08	593 000,00	
7472	Régions	198 000,00	94 000,00	
74748	Autres communes	1 460,00	1 000,00	
74758	Autres groupements	375 619,08	316 000,00	
7478	Autres organismes	210 650,00	182 000,00	
75	Autres produits de gestion courante			
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		785 729,08	593 000,00	0,00
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises provisions semi-budgétaires (
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		785 729,08	593 000,00	0,00

042	Opérations d'ordre de transfert entre se	16 044,73	11 022,73	
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de r	16 044,73	11 022,73	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		16 044,73	11 022,73	0,00

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		801 773,81	604 022,73	0,00
--------------------------------------------------------------------------	--	-------------------	-------------------	-------------

		+	
RESTES A REALISER N-1			0,00
		+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			31 122,96
		=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			635 145,69

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (hors op			
204	Subventions d'équipement versées (ho			
21	Immobilisations corporelles (hors opér	151 327,40	16 000,00	
2111	Terrains nus	4 000,00		
2148	Construct.sur sol d'autrui-Autres constructi	117 492,40		
2182	Matériel de transport	24 000,00		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 835,00	16 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (
23	Immobilisations en cours (hors opératio			
Total des dépenses d'équipement		151 327,40	16 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés			
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré			
26	Participations et créances ratt. à des pa			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
45...	Op. Cpt. Tiers n°202301 Diversific morph		294 820,00	
45...	Op. Cpt. Tiers n°202302 Connexion de la		25 000,00	
45...	Op. Cpt. Tiers n°202303 Travaux ruissea		25 000,00	
45...	Op. Cpt. Tiers n°202304 Mise en défens R		60 000,00	
45...	Op. Cpt. Tiers n°202305 Mise défens Sir		37 530,00	
45...	Op. Cpt. Tiers n°202306 PPE 2023		65 000,00	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	507 350,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		151 327,40	523 350,00	0,00

040	Opération d'ordre transfert entre section	16 044,73	11 022,73	
	Reprise sur autofinancement antérieur	16 044,73	11 022,73	
13911	Etat et établissements nationaux	6 521,10	1 499,10	
13912	Régions	9 523,63	9 523,63	
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		16 044,73	11 022,73	0,00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	167 372,13	534 372,73	0,00
-------------------------------------------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------

+

RESTES A REALISER N-1	17 817,60
------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	552 190,33
-----------------------------------------------------	-------------------

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement reçues	44 830,08		
1328	Autres	44 830,08		
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement (sauf 138)		44 830,08	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 300,00	16 617,60	
10222	FCTVA	15 300,00	16 617,60	
138	Autres subv. d'inv. non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré			
26	Participations et créances ratt. à des pa			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisation			
Total des recettes financières		15 300,00	16 617,60	0,00
45...	Op. Cpt. Tiers n°202301 Diversific morph		240 000,00	
45...	Op. Cpt. Tiers n°202302 Connexion de la		20 000,00	
45...	Op. Cpt. Tiers n°202303 Travaux ruissea		20 000,00	
45...	Op. Cpt. Tiers n°202304 Mise en défens R		48 000,00	
45...	Op. Cpt. Tiers n°202305 Mise défens Sir		20 000,00	
45...	Op. Cpt. Tiers n°202306 PPE 2023		21 664,96	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	369 664,96	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		60 130,08	386 282,56	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnemen</i>			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre se</i>	32 242,05	39 105,67	
28031	Frais d'études	9 968,80	5 826,40	
28128	Autres agencements et aménagements de t	2 131,00	2 131,00	
28145	Installations générales, agencements & amén	9 906,00	9 906,00	
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	9 332,35	13 054,35	
28158	Autres install., matériel et outillage techniqu		800,52	
28182	Matériel de transport		4 738,55	
28183	Matériel de bureau et informatique	712,70	2 648,85	
28184	Mobilier	191,20		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		32 242,05	39 105,67	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		32 242,05	39 105,67	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		92 372,13	425 388,23	0,00

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
				+
			RESTES A REALISER N-1	0,00
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	126 802,10
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	552 190,33

III - VOTE DU BUDGET	B3
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°**LIBELLE :**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES			a			

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2022	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Libellés	01 Opérations non ventilables	0 Serv.généraux des administrations publiques locale	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - formation
----------	-------------------------------------	---------------------------------------------------------------	-----------------------------------------	----------------------------------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		40 205,67	307 756,54		
Dépenses de l'exercice		40 205,67	307 756,54		
011	Charges à caractère général	100,00	32 100,00		
012	Charges de personnel et frais assi		236 656,54		
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courant	1 000,00	39 000,00		
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations provisions semi-budgétai				
022	Dépenses imprévues				
023	<i>Virement à la section d'investissem</i>				
042	<i>Opérations d'ordre de transfert en</i>	39 105,67			
043	<i>Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio</i>				
002	Résultat reporté				
Restes à réaliser, reports					
RECETTES		42 145,69	593 000,00		
Recettes de l'exercice		42 145,69	593 000,00		
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, domaine et v				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et particip		593 000,00		
75	Autres produits de gestion courant				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprises provisions semi-budgétair				
042	<i>Opérations d'ordre de transfert en</i>	11 022,73			
043	<i>Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio</i>				
002	Résultat reporté	31 122,96			
Restes à réaliser, reports					
SOLDE		1 940,02	285 243,46		

IV - ANNEXES	A1
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	Libellés	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille
--	----------	--------------	------------------------	-----------------------------------------	--------------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
Dépenses de l'exercice					
011	Charges à caractère général				
012	Charges de personnel et frais assi				
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courant				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations provisions semi-budgétai				
022	Dépenses imprévues				
023	<i>Virement à la section d'investissem</i>				
042	<i>Opérations d'ordre de transfert en</i>				
043	<i>Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio</i>				
002	Résultat reporté				
Restes à réaliser, reports					
RECETTES					
Recettes de l'exercice					
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, domaine et v				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et particip				
75	Autres produits de gestion courant				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprises provisions semi-budgétair				
042	<i>Opérations d'ordre de transfert en</i>				
043	<i>Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio</i>				
002	Résultat reporté				
Restes à réaliser, reports					
SOLDE					



IV - ANNEXES	A1
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	Libellés	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
--	----------	---------------	-----------------------------------------------------	------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		287 183,48	635 145,69
Dépenses de l'exercice		287 183,48	635 145,69
011	Charges à caractère général	270 183,48	302 383,48
012	Charges de personnel et frais assi		236 656,54
014	Atténuations de produits		
65	Autres charges de gestion courant	17 000,00	57 000,00
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
68	Dotations provisions semi-budgétai		
022	Dépenses imprévues		
023	<i>Virement à la section d'investissem</i>		
042	<i>Opérations d'ordre de transfert en</i>		39 105,67
043	<i>Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio</i>		
002	Résultat reporté		
Restes à réaliser, reports			
RECETTES			635 145,69
Recettes de l'exercice			635 145,69
013	Atténuations de charges		
70	Produits des services, domaine et v		
73	Impôts et taxes		
74	Dotations, subventions et particip		593 000,00
75	Autres produits de gestion courant		
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
78	Reprises provisions semi-budgétair		
042	<i>Opérations d'ordre de transfert en</i>		11 022,73
043	<i>Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio</i>		
002	Résultat reporté		31 122,96
Restes à réaliser, reports			
SOLDE		-287 183,48	

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Libellés	01 Opérations non ventilables	0 Serv.généraux des administrations publiques locale	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - formation
----------	----------------------------------	---------------------------------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES		11 022,73	16 773,20		
Dépenses de l'exercice		11 022,73	16 000,00		
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles		16 000,00		
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés				
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
040	Opérations d'ordre transfert entre s	11 022,73			
041	Opérations patrimoniales				
001	Résultat reporté				
	Autres dépenses				
Restes à réaliser, reports			773,20		
RECETTES		165 907,77	16 617,60		
Recettes de l'exercice		165 907,77	16 617,60		
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et reserves		16 617,60		
138	Autres subv. d'inv. non transférabl				
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisa				
021	Virement de la section de fonction				
040	Opérations d'ordre de transfert en	39 105,67			
041	Opérations patrimoniales				
001	Résultat reporté	126 802,10			
	Autres recettes				
Restes à réaliser, reports					
SOLDE		154 885,04	-155,60		

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	Libellés	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille
--	----------	--------------	------------------------	-----------------------------------------	--------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES					
Dépenses de l'exercice					
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés				
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre s</i>				
041	<i>Opérations patrimoniales</i>				
001	Résultat reporté				
	Autres dépenses				
Restes à réaliser, reports					
RECETTES					
Recettes de l'exercice					
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et reserves				
138	Autres subv. d'inv. non transférabl				
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisa				
021	<i>Virement de la section de fonction</i>				
040	<i>Opérations d'ordre de transfert en</i>				
041	<i>Opérations patrimoniales</i>				
001	Résultat reporté				
	Autres recettes				
Restes à réaliser, reports					
SOLDE					

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	Libellés	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
--	----------	---------------	-----------------------------------------------------	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

	Libellés	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
DEPENSES			524 394,40		552 190,33
Dépenses de l'exercice			507 350,00		534 372,73
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				16 000,00
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés				
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre s</i>				11 022,73
041	<i>Opérations patrimoniales</i>				
001	Résultat reporté				
	Autres dépenses		507 350,00		507 350,00
Restes à réaliser, reports			17 044,40		17 817,60
RECETTES			369 664,96		552 190,33
Recettes de l'exercice			369 664,96		552 190,33
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et reserves				16 617,60
138	Autres subv. d'inv. non transférabl				
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisa				
021	<i>Virement de la section de fonction</i>				
040	<i>Opérations d'ordre de transfert en</i>				39 105,67
041	<i>Opérations patrimoniales</i>				
001	Résultat reporté				126 802,10
	Autres recettes		369 664,96		369 664,96
Restes à réaliser, reports					
SOLDE			-154 729,44		

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2023	Montant des tirages 2022	Montant des remboursements 2022		Encours restant dû au 01/01/2023
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 - Avances du Trésor						
Néant						
5192 - Avances de trésorerie						
Néant						
51931 - Lignes de trésorerie						
Néant						
51932 - Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
Néant						
5194 - Billet de trésorerie						
Néant						
5198 - Autres crédits de trésorerie						
Néant						
519 - Crédits de trésorerie (total)						

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989;

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
Néant														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)														
Néant														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
Néant														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)														
Néant														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
TOTAL GENERAL														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2023											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2023	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
Néant												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)												
Néant												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
Néant												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)												
Néant												
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)												
TOTAL GENERAL												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau " détail des opérations de couverture ".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2023 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
NEANT														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
NEANT														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
NEANT														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
NEANT														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
NEANT														
TOTAL (E)														
Autres types de structure (F)														
NEANT														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2023 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------	-------------	--------------------------------------	--------------------	------------------	------------------------------	------------------	------------------	--------------------	----------------------------------------------	------------------------------------------------	----------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2023 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts payés au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structures							
(A) Taux simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nb produits						
	% de l'encours	%	%	%	%	%	%
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(C) Option d'échange (swaption)	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(F) Autres types de structures	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2023 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture										
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2023	Date de fin du contrat	Organisme cocontractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles		
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
Taux fixe (total)														
Néant														
Taux variable simple (total)														
Néant														
Taux complexe (total) (2)														
Néant														
Total														

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Néant									
Taux variable simple (total)									
Néant									
Taux complexe (total) (2)									
Néant									
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6
AUTRES DETTES	A2.7

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/2023 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
Caisse du crédit agricole					
Caisse des dépôts et consignations					
Caisses d'Épargne / Crédit Foncier					
Dexia Crédit Local					
Société Générale					
BNP					
Natexis - Banques Populaires					
Crédit Mutuel - CIC					
Organismes d'assurances					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
Néant					
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)					
Néant					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

A2.7 - AUTRES DETTES

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS
ETAT DES PROVISIONS
ETALEMENT DES PROVISIONS**

**A3
A4
A5**

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 400,00 €		16/01/2014
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
Variable	Agencements et aménagement de terrains	30
Variable	Biens de faible valeur	1
Variable	Frais d'études et frais d'insertion non suivis	5
Variable	Immobilisation incorporelles (compte 205)	5
Variable	Matériel de bureau et informatique	5
Variable	Matériel et outillage	5
Variable	Mobilier	5
Variable	Plantations	20
Variable	Véhicule léger	5

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2023	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS
ETAT DES PROVISIONS
ETALEMENT DES PROVISIONS**

**A3
A4
A5**

TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/2023	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		I 11 022,73	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		11 022,73	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	1 499,10	0,00
13912	Régions	9 523,63	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	11 022,73	17 817,60		28 840,33

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		III	55 723,27	0,00
Ressources propres externes de l'année (a)			16 617,60	0,00
10222	FCTVA		16 617,60	0,00
Ressources propres internes (b)(2)			39 105,67	0,00
28031	Frais d'études		5 826,40	0,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains		2 131,00	0,00
28145	Installations générales, agencements & aménagements		9 906,00	0,00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui		13 054,35	0,00
28158	Autres install., matériel et outillage techniques		800,52	0,00
28182	Matériel de transport		4 738,55	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique		2 648,85	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	55 723,27		126 802,10		182 525,37

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 28 840,33
Ressources propres disponibles	IV 182 525,37
Solde	V = IV - II (6) 153 685,04

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE LA REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article	Libellé	Montant
Recettes issues de la TEOM		
7331	Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	
Dotations et participations reçues		
74	Dotations, subventions et participations	
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE LA REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Autres dépenses éventuelles	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article	Libellé	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Dotations et subventions reçues	
	Autres recettes éventuelles	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Total des recettes réelles	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
021	Virement de la section de fonctionnement	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE LA VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA
CRISE SANITAIRE DU COVID-19 - A7.3.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A7.3.1

A7.3.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS

Article	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	
014	Atténuations de produits	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE LA VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA
CRISE SANITAIRE DU COVID-19 - A7.3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

A7.3.2

A7.3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS

Article	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilés	
13	Subventions d'investissement reçues	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances ratt. à des particip.	
27	Autres immobilisations financières	
Total des dépenses réelles		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERSA8
A9

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'état. (en mois)	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'état. (en mois)	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A8
A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'op. : 202301		Intitulé de l'op. : Diversific morpho-Les Gaudrans-Neuilly		Date de délibération : .../.../.....	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2023 (2)	Restes à réaliser 2022 (3)	Nouveaux crédits votés	TOTAL (4)	
DEPENSES (a)			294 820,00	294 820,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)					
Dépenses nettes (a - c)					
RECETTES (b)			240 000,00	240 000,00	
Annulations sur recettes (d) (6)					
Recettes nettes (b - d)					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de repris anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A8
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A9
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'op. : 202302	Intitulé de l'op. : Connexion de la Chartreuse	Date de délibération : .../.../.....		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2023 (2)	Restes à réaliser 2022 (3)	Nouveaux crédits votés	TOTAL (4)
DEPENSES (a)			25 000,00	25 000,00
Annulations sur dépenses (c) (6)				
Dépenses nettes (a - c)				
RECETTES (b)			20 000,00	20 000,00
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de repris anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS
A8
A9
A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'op. : 202303		Intitulé de l'op. : Travaux ruisseau des Fâches Secteur 3		Date de délibération : .../.../.....	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2023 (2)	Restes à réaliser 2022 (3)	Nouveaux crédits votés	TOTAL (4)	
DEPENSES (a)			25 000,00	25 000,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)					
Dépenses nettes (a - c)					
RECETTES (b)			20 000,00	20 000,00	
Annulations sur recettes (d) (6)					
Recettes nettes (b - d)					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de repris anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A8
A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'op. : 202304		Intitulé de l'op. : Mise en défens Ruisseau Fâches Secteur 4		Date de délibération : .../.../.....	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2023 (2)	Restes à réaliser 2022 (3)	Nouveaux crédits votés	TOTAL (4)	
DEPENSES (a)			60 000,00	60 000,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)					
Dépenses nettes (a - c)					
RECETTES (b)			48 000,00	48 000,00	
Annulations sur recettes (d) (6)					
Recettes nettes (b - d)					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de repris anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A8
A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'op. : 202305		Intitulé de l'op. : Mise défens Sirène à Remilly Secteur A		Date de délibération : .../.../.....	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2023 (2)	Restes à réaliser 2022 (3)	Nouveaux crédits votés	TOTAL (4)	
DEPENSES (a)			37 530,00	37 530,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)					
Dépenses nettes (a - c)					
RECETTES (b)			20 000,00	20 000,00	
Annulations sur recettes (d) (6)					
Recettes nettes (b - d)					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de repris anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A8

A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'op. : 202306		Intitulé de l'op. : PPE 2023		Date de délibération : .../.../.....	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2023 (2)	Restes à réaliser 2022 (3)	Nouveaux crédits votés	TOTAL (4)	
DEPENSES (a)			65 000,00	65 000,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)					
Dépenses nettes (a - c)					
RECETTES (b)			21 664,96	21 664,96	
Annulations sur recettes (d) (6)					
Recettes nettes (b - d)					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de repris anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2023
	Année	Profil				
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
Totaux généraux						

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
		Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en Intérêts (8)	en Capital
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 593 000,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II * 100 0,00
-------------------------------------------------------------------------------	---------------------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.3
B1.4
B1.5
B1.6

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					2024	2025	2026	2027	Cumul restant	Total (2)
	NEANT									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
NEANT									

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/2023	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités						
	NEANT						
	8018 Autres engagements donnés						
	* Au profit d'organismes publics						
	NEANT						
	* Au profit d'organismes privés (1)						
	NEANT						
	Total						

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.3

B1.4

B1.5

B1.6

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611- 3- 2 du CGCT) : L' " Organisme bénéficiaire " de la garantie est toute personne titulaire d'un " titre éligible " émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique " Périodicité " n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne " Dette en capital à l'origine " correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne " Dette en capital 01/01/2023 " correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/2023. La colonne " Annuité à verser au cours de l'exercice " n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/2023	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
	NEANT						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	NEANT						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	NEANT						
	Engagements reçus des entreprises						
	NEANT						
	Total						

IV - ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

B1.7

**B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
	NEANT				
FONCTIONNEMENT					
	NEANT				

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2023	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2023) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023 (2)	Restes à financer de l'exercice 2024	Restes à financer (exercices au-delà de 2024)
NEANT							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2023	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2023) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023 (2)	Restes à financer de l'exercice 2024	Restes à financer (exercices au-delà de 2024)
NEANT							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/2023 :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		NEANT	
Total Recettes :			
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		NEANT	
Total Dépenses :			
Reste à employer au 31/12/2023 :			

TOTAL Reste à employer au 01/01/2023 :			
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/2023 :			

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADMINISTRATIVE		1,00	0,90	1,90	0,90		0,90
ATTACHE PRINCIPAL (AV. JANV. 2021)	A	1,00	0,90	1,90	0,90		0,90
TECHNIQUE		3,00	2,50	5,50	1,50		1,50
INGENIEUR	A	1,00	0,90	1,90	0,90		0,90
INGENIEUR PRINCIPAL (AV. JANV. 2021)	A	1,00	0,60	1,60	0,60		0,60
TECHNICIEN (AV. JANV. 2016)	B	1,00	1,00	2,00			
EMPLOIS NON CITES (5)							
NEANT							
TOTAL GENERAL		4,00	3,40	7,40	2,40		2,40

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
TECHNICIEN (AV. JANV. 2016)	B	TECH			3-3-2°	
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
NEANT						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2° : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3° : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil,

lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose

à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER

C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) NEANT				
Détention d'une part du capital NEANT				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt NEANT				
Subventions supérieures à 75000 euros ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme NEANT				
Autres NEANT				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A.	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.4

C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
NEANT			
Autres organismes de regroupement			
NEANT			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT	INTITULE / OBJET DE L'ETABLISSEMENT	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
CCAS					
CE					
Régie personnalisée					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	N° SIRET	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière						
Lotissement						
Service social et médico-social						

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)
NEANT				

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / 2022	Taux appliqués par décision de l'assemb. délibérante	Variation des taux / 2022 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation des produits / 2022 (%)
TFPB		0,000 %		0,000 %		0,000 %
TFPNB		0,000 %		0,000 %		0,000 %
CFE		0,000 %		0,000 %		0,000 %
Taxe d'habitation résidence secondaire		0,000 %		0,000 %		0,000 %
TOTAL		0,000 %				0,000 %

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 32
 Nombre de membres présents :17
 Nombre de suffrages exprimés :18
 VOTES - Pour :18
 Contre :0
 Abstentions :0

Date de convocation : 09/03/2023

Présenté par le Président,
 A Dijon, le 17/03/2023
 le Président,
 Délibéré par le Conseil syndical en session Ordinaire
 A Dijon, le 17/03/2023

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

Les membres du Conseil Syndical,

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 21/03/2023, et de la publication le / /

A Dijon, le 17/03/2023



Délibération n° 2023-10

Conseil syndical

Séance du 17 mars 2023

Date de convocation : 09/03/2023

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 1

Pouvoirs :

F. CORDIER : pouvoir à P. GOURMAND

Le 17 mars 2023, le Conseil syndical s'est réuni à 17h30, au siège, 40 avenue du Drapeau 2100 Dijon, sous la présidence de Jean-Patrick MASSON, sans conditions de quorum.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Anne PERRIN-LOUVRIER

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Louis MAILLOT (T) - Jean-Pierre PERROT (T) - Jean-François MICHEL (T) - Jean-Yves JACQUETTON (S)

CC Plaine Dijonnaise (1 voix/délégué) : Benoît FRANET (T) - Luc JOLIET (T)

CC Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges (1voix/délégué) : Christian MARCHISET

CC Norge et Tille : (1 voix/délégué) : Patricia GOURMAND (T)

CC Rive de Saône : (1 voix/délégué) : Jean-Luc SOLLER (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Nicolas BOURNY (T) - Céline TONOT (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Kildine BATAILLE (T) - Jacques CARRELET-DE-LOISY (S) - Cyril GAUCHER (S)

Pour le collège des Communes : Simon GAUFFINET (T)

Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Christophe DEQUESNE - Fabien CORDIER (pouvoir à Patricia GOURMAND) - Géraldine MEUZARD - Laurent STREIBIG - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Denis MYOTTE - Camille COL - Pierre PRIBETICH - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Philippe LEMENCEAU

Objet : Etude de maitrise d'œuvre et travaux de diversification morphologique de l'Ouche au lieu-dit Les Gaudrans » à NEUILLY-CRIMOLOIS - Plan de financement

L'étude de définition de projet engagée en 2022 a abouti, début 2023, à la définition d'un projet pour la restauration morphologique de l'Ouche au lieu-dit Les Gaudrans » à NEUILLY-CRIMOLOIS. L'autorisation administrative de réaliser ces travaux a été délivrée le 23 février 2023.

Ce projet, sur une longueur de 450ml, a pour objectif d'améliorer la qualité morphologique de l'Ouche par la diversification des habitats en lit mineur au moyen de banquettes minérales, à l'instar de ce qui a été réalisé en 2018 à Crimolois par la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Côte d'Or.

La technique consiste à recréer des structures se rapprochant de la morphologie des bancs alluviaux alternés qui se développent sur tous les cours d'eau à transport solide faible à fort. L'intérêt de cette technique est de réduire l'étalement de la lame d'eau à l'étiage, ce qui a pour effet d'augmenter la hauteur d'eau et les vitesses d'écoulements, tout en diversifiant les écoulements.

Ce type d'aménagement améliore la capacité d'autoépuration des rivières rectifiées et la qualité des habitats pour les poissons notamment. Le projet ne constitue par ailleurs aucune accentuation de l'aléa inondation.

Ce projet conçu par le bureau d'étude Artelia au stade Projet est estimé à 230 000 € TTC.

Il est nécessaire aujourd'hui de :

- Passer un marché de maitrise d'œuvre comportant notamment l'assistance au maître d'ouvrage pour la passation des marchés publics de travaux, la direction de l'exécution des travaux et l'assistance aux opérations de réception. Ce marché d'étude est estimé à 35 000 € TTC.
- Passer ensuite le marché de travaux pour leur exécution courant août / septembre / octobre 2023.

Les travaux et l'étude de maitrise d'œuvre sont finançables :

- à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau
- et à hauteur de 30% par la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du Contrat de Bassin Ouche 2022-2024.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- Approuver le plan de financement,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Cors et auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document concernant les autorisations administratives environnementales et la déclaration d'intérêt général ;
- Autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation publique nécessaire en vertu du Codex de la commande publique, et à signer toutes les pièces relatives aux marchés d'étude et de travaux, ainsi que les éventuels avenants.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Fait à Dijon, le 17 mars 2023

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement

Jean-Patrick
MASSON

Signature numérique de Jean-Patrick MASSON
Date : 2023.03.21 10:25:40 +01'00'

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.



Délibération n° 2023-11

Conseil syndical

Séance du 17 mars 2023

Date de convocation : 09/03/2023

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 1

Pouvoirs :

F. CORDIER : pouvoir à P. GOURMAND

Le 17 mars 2023, le Conseil syndical s'est réuni à 17h30, au siège, 40 avenue du Drapeau 2100 Dijon, sous la présidence de Jean-Patrick MASSON, sans conditions de quorum.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Anne PERRIN-LOUVRIER

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Louis MAILLOT (T) - Jean-Pierre PERROT (T) - Jean-François MICHEL (T) - Jean-Yves JACQUETTON (S)

CC Plaine Dijonnaise (1 voix/délégué) : Benoît FRANET (T) - Luc JOLIET (T)

CC Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges (1 voix/délégué) : Christian MARCHISET

CC Norge et Tille : (1 voix/délégué) : Patricia GOURMAND (T)

CC Rive de Saône : (1 voix/délégué) : Jean-Luc SOLLER (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Nicolas BOURNY (T) - Céline TONOT (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Kildine BATAILLE (T) - Jacques CARRELET-DE-LOISY (S) - Cyril GAUCHER (S)

Pour le collège des Communes : Simon GAUFFINET (T)

Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Christophe DEQUESNE - Fabien CORDIER (pouvoir à Patricia GOURMAND) - Géraldine MEUZARD - Laurent STREIBIG - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Denis MYOTTE - Camille COL - Pierre PRIBETICH - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Philippe LEMENCEAU

Objet : Suivi des assecs - Instrumentation du Suzon

Le Suzon présente un fonctionnement très complexe avec beaucoup d'alternances assecs/écoulements. Ces dernières années de déficits pluviométriques ont révélé une difficulté à appréhender l'ampleur de l'évolution des assecs du Suzon et un besoin de connaissance à capitaliser sur le long terme.

Ponctuellement, des secteurs se sont asséchés ces dernières années alors que ce n'était pas le cas avant (exemple en amont de Sainte Foy). Mais il n'existe pas de suivi suffisamment robuste pour analyser correctement la situation.

Le projet consiste à équiper plusieurs stations le long du Suzon par des sondes thermiques ou conductimétriques. L'objectif est de bancariser les données d'assecs (périodes et durées) afin de les analyser sur le long terme en contexte de changement climatique. Le nombre de station optimal serait compris entre 10 et 15 stations placées sur le linéaire à l'amont de Messigny-et-Vantoux.

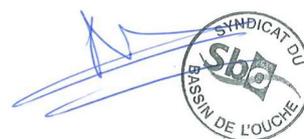
Ce projet est estimé à 15 000 € TTC. Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2023. Ces travaux sont finançables à hauteur de 80% par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- Approuver le plan de financement,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté,
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document concernant les autorisations administratives environnementales et la déclaration d'intérêt général,
- Autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation publique nécessaire en vertu du Code de la commande publique, et à signer toutes les pièces relatives au marché de travaux, ainsi que les éventuels avenants,
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Fait à Dijon, le 17 mars 2023

Le Président,


A blue ink signature is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT DU' at the top, 'Sbo' in the center, and 'BASSIN DE LOUCHE' at the bottom.

Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Jean-Patrick MASSON

Signature numérique de Jean-Patrick MASSON

Date : 2023.03.21 10:26:10 +01'00'



Délibération n° 2023-12

Conseil syndical

Séance du 17 mars 2023

Date de convocation : 09/03/2023

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 1

Pouvoirs :

F. CORDIER : pouvoir à P. GOURMAND

Le 17 mars 2023, le Conseil syndical s'est réuni à 17h30, au siège, 40 avenue du Drapeau 2100 Dijon, sous la présidence de Jean-Patrick MASSON, sans conditions de quorum.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Anne PERRIN-LOUVRIER

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Louis MAILLOT (T) - Jean-Pierre PERROT (T) - Jean-François MICHEL (T) - Jean-Yves JACQUETTON (S)

CC Plaine Dijonnaise (1 voix/délégué) : Benoît FRANET (T) - Luc JOLIET (T)

CC Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges (1 voix/délégué) : Christian MARCHISET

CC Norge et Tille : (1 voix/délégué) : Patricia GOURMAND (T)

CC Rive de Saône : (1 voix/délégué) : Jean-Luc SOLLER (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Nicolas BOURNY (T) - Céline TONOT (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Kildine BATAILLE (T) - Jacques CARRELET-DE-LOISY (S) - Cyril GAUCHER (S)

Pour le collège des Communes : Simon GAUFFINET (T)

Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Christophe DEQUESNE - Fabien CORDIER (pouvoir à Patricia GOURMAND) - Géraldine MEUZARD - Laurent STREIBIG - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Denis MYOTTE - Camille COL - Pierre PRIBETICH - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Philippe LEMENCEAU

Objet : Travaux de protection et restauration du ruisseau des Fâches à Auxant - secteur 4

L'opération s'inscrit dans la continuité de l'étude de définition d'un programme d'action (IRH, 2020) durant laquelle un diagnostic par tronçon et une concertation ont été réalisés à l'échelle du bassin versant du Chamban dans l'objectif de bâtir un programme d'action de restauration morphologique. La concertation engagée en 2022 par le SBO a permis de recueillir les accords de plusieurs propriétaires riverains sur le ruisseau des Fâches pour la protection du ruisseau.

Le projet a pour objectif d'empêcher le piétinement des berges et de lit mineur du cours d'eau par le bétail grâce à la mise en défens du ruisseau des Fâches sur 600 ml. Ces travaux sont accompagnés d'une amélioration morphologique par l'apport de matériaux afin de surélever localement le lit mineur incisé sur 225 ml. Le projet comporte également l'installation d'un puits pour l'abreuvement et d'ouvrages de franchissement de cours d'eau. Des plantations pourront ponctuellement être réalisées pour stabiliser les berges.

Ce projet est estimé à 60 000 € TTC. Il est nécessaire aujourd'hui de :

- Réaliser les dossiers réglementaires nécessaires à l'obtention des autorisations administratives environnementales ;
- Passer ensuite le marché de travaux pour leur exécution courant septembre / octobre 2023.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2023.

Ces travaux sont finançables à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau et à hauteur de 30% par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

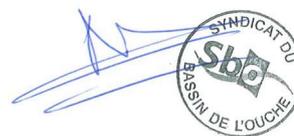
- Approuver le plan de financement,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document concernant les autorisations administratives environnementales et la déclaration d'intérêt général ;
- Autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation publique nécessaire en vertu du Code de la commande publique, et à signer toutes les pièces relatives au marché de travaux, ainsi que les éventuels avenants.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Fait à Dijon, le 17 mars 2023

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Le Président,




Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement



Délibération n° 2023-13

Conseil syndical

Séance du 17 mars 2023

Date de convocation : 09/03/2023

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 1

Pouvoirs :

F. CORDIER : pouvoir à P. GOURMAND

Le 17 mars 2023, le Conseil syndical s'est réuni à 17h30, au siège, 40 avenue du Drapeau 2100 Dijon, sous la présidence de Jean-Patrick MASSON, sans conditions de quorum.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Anne PERRIN-LOUVRIER

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Louis MAILLOT (T) - Jean-Pierre PERROT (T) - Jean-François MICHEL (T) - Jean-Yves JACQUETTON (S)

CC Plaine Dijonnaise (1 voix/délégué) : Benoît FRANET (T) - Luc JOLIET (T)

CC Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges (1voix/délégué) : Christian MARCHISET

CC Norge et Tille : (1 voix/délégué) : Patricia GOURMAND (T)

CC Rive de Saône : (1 voix/délégué) : Jean-Luc SOLLER (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Nicolas BOURNY (T) - Céline TONOT (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Kildine BATAILLE (T) - Jacques CARRELET-DE-LOISY (S) - Cyril GAUCHER (S)

Pour le collège des Communes : Simon GAUFFINET (T)

Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Christophe DEQUESNE - Fabien CORDIER (pouvoir à Patricia GOURMAND) - Géraldine MEUZARD - Laurent STREIBIG - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Denis MYOTTE - Camille COL - Pierre PRIBETICH - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Philippe LEMENCEAU

Objet : Travaux de connexion de la Chartreuse à Dijon - Plan de financement

Dans le cadre du Contrat de Bassin Ouche 2022-2024, la Fédération pour la pêche et la protection de milieux aquatiques de Côte d'Or a proposé la réalisation d'une banquette permettant la migration des poissons vers la Chartreuse en basses eaux, qui se révèle être une zone refuge intéressante.

La température favorable de la Chartreuse (moyenne maximale des 30 jours consécutifs les plus chauds entre 15 et 16°C) ainsi que sa qualité habituelle nettement améliorée depuis les travaux de recharge sédimentaire en 2017, fait de cet affluent un excellent refuge thermique pour les poissons en cas de forte augmentation de la température de l'Ouche (qui peut atteindre 24°C) mais également en cas de pollution.

Or, la colonisation observée depuis 2018 n'a pu se faire qu'en hautes eaux en raison de la déconnexion du ruisseau qui est perché par rapport à l'Ouche.

Ce projet sera conçu sous maîtrise d'œuvre directe par la Fédération pour la pêche et la protection de milieux aquatiques de Côte d'Or.

Le projet est estimé à 25 000 € TTC.

Il est nécessaire aujourd'hui de :

- Réaliser les dossiers réglementaires nécessaires à l'obtention des autorisations administratives environnementales ;
- Passer ensuite le marché de travaux pour leur exécution courant septembre / octobre 2023.

Les travaux sont finançables :

- à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau
- et à hauteur de 30% par la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du Contrat de Bassin Ouche 2022-2024.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- Approuver le plan de financement,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Cors et auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document concernant les autorisations administratives environnementales et la déclaration d'intérêt général ;
- Autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation publique nécessaire en vertu du Code de la commande publique, et à signer toutes les pièces relatives au marché de travaux, ainsi que les éventuels avenants.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Fait à Dijon, le 17 mars 2023

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement

**Jean-Patrick
MASSON** Signature numérique de
Jean-Patrick MASSON
Date : 2023.03.21 10:27:20
+01'00'

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.



Délibération n° 2023-14

Conseil syndical

Séance du 17 mars 2023

Date de convocation : 09/03/2023

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 1

Pouvoirs :

F. CORDIER : pouvoir à P. GOURMAND

Le 17 mars 2023, le Conseil syndical s'est réuni à 17h30, au siège, 40 avenue du Drapeau 2100 Dijon, sous la présidence de Jean-Patrick MASSON, sans conditions de quorum.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Anne PERRIN-LOUVRIER

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Louis MAILLOT (T) - Jean-Pierre PERROT (T) - Jean-François MICHEL (T) - Jean-Yves JACQUETTON (S)

CC Plaine Dijonnaise (1 voix/délégué) : Benoît FRANET (T) - Luc JOLIET (T)

CC Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges (1voix/délégué) : Christian MARCHISET

CC Norge et Tille : (1 voix/délégué) : Patricia GOURMAND (T)

CC Rive de Saône : (1 voix/délégué) : Jean-Luc SOLLER (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Nicolas BOURNY (T) - Céline TONOT (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Kildine BATAILLE (T) - Jacques CARRELET-DE-LOISY (S) - Cyril GAUCHER (S)

Pour le collège des Communes : Simon GAUFFINET (T)

Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Christophe DEQUESNE - Fabien CORDIER (pouvoir à Patricia GOURMAND) - Géraldine MEUZARD - Laurent STREIBIG - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Denis MYOTTE - Camille COL - Pierre PRIBETICH - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Philippe LEMENCEAU

Objet : Travaux de mise en défens du ruisseau de la Sirène à Remilly-en-Montagne (Secteur A)

L'opération s'inscrit dans la continuité de l'étude réalisée par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun durant laquelle un diagnostic de suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches a été réalisé afin de bâtir un programme d'action de préservation de l'espèce.

La concertation engagée en 2022 par le SBO a permis de recueillir l'accord d'un propriétaire riverain sur un affluent de la Sirène.

Le projet a pour objectif d'empêcher le piétinement des berges et de lit mineur du cours d'eau par le bétail grâce la mise en défens du ruisseau sur 800 ml.

Ce cours d'eau est fortement piétiné, impactant la population d'écrevisses à pattes blanches située en aval via la dégradation de la qualité de l'eau par le piétinement (transport des matières fines et effluents).

Le projet comporte également l'aménagement d'abreuvoirs classiques en rivière et de passage à gué pour le franchissement du cours d'eau. Des plantations pourront ponctuellement être réalisées pour stabiliser les berges.

Ce projet est estimé à 37 500 € TTC. Il est nécessaire aujourd'hui de :

- Réaliser les dossiers réglementaires nécessaires à l'obtention des autorisations administratives environnementales ;
- Passer ensuite le marché de travaux pour leur exécution courant septembre / octobre 2023.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2023.

Ces travaux sont finançables à hauteur de 80% par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- Approuver le plan de financement,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document concernant les autorisations administratives environnementales et la déclaration d'intérêt général ;
- Autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation publique nécessaire en vertu du Code de la commande publique, et à signer toutes les pièces relatives au marché de travaux, ainsi que les éventuels avenants.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Fait à Dijon, le 17 mars 2023

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Jean-Patrick
MASSON

Signature numérique
de Jean-Patrick
MASSON
Date : 2023.03.21
10:27:50 +01'00'



Délibération n° 2023-15

Conseil syndical

Séance du 17 mars 2023

Date de convocation : 09/03/2023

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 1

Pouvoirs :

F. CORDIER : pouvoir à P. GOURMAND

Le 17 mars 2023, le Conseil syndical s'est réuni à 17h30, au siège, 40 avenue du Drapeau 2100 Dijon, sous la présidence de Jean-Patrick MASSON, sans conditions de quorum.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Anne PERRIN-LOUVRIER

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Louis MAILLOT (T) - Jean-Pierre PERROT (T) - Jean-François MICHEL (T) - Jean-Yves JACQUETTON (S)

CC Plaine Dijonnaise (1 voix/délégué) : Benoît FRANET (T) - Luc JOLIET (T)

CC Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges (1voix/délégué) : Christian MARCHISET

CC Norge et Tille : (1 voix/délégué) : Patricia GOURMAND (T)

CC Rive de Saône : (1 voix/délégué) : Jean-Luc SOLLER (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Nicolas BOURNY (T) - Céline TONOT (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Kildine BATAILLE (T) - Jacques CARRELET-DE-LOISY (S) - Cyril GAUCHER (S)

Pour le collège des Communes : Simon GAUFFINET (T)

Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Christophe DEQUESNE - Fabien CORDIER (pouvoir à Patricia GOURMAND) - Géraldine MEUZARD - Laurent STREIBIG - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Denis MYOTTE - Camille COL - Pierre PRIBETICH - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Philippe LEMENCEAU

Objet : Convention de mise à disposition de chargés de mission en prévention des risques professionnels - Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels

Le Code du travail (Article R. 4121-1) impose à l'autorité territoriale de réaliser l'évaluation des risques professionnels de ses agents et de consigner les résultats dans un document intitulé « document unique ».

Le Code du travail, en son article R.4121-2, dispose également que le document unique doit être mis à jour :

- Au moins chaque année ;
- Lors e toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et desécurité ou les conditions de travail ;
- Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

Le Centre de gestion peut accompagner le syndicat dans cette démarche. L'intervention est estimée à 715 € TTC.

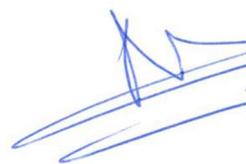
Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- Solliciter l'accompagnement du Centre de gestion de la Côte d'Or, pour la mise à jour du document unique, par voie de convention,
- S'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mettre en place des actions de prévention,
- Désigner en interne un agent référent qui aura la charge de suivre et d'animer la démarche.

-Ne participent pas au vote : Patricia GOURMAND et Céline TONOT -

Fait à Dijon, le 17 mars 2023

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

Signé électroniquement

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

**Jean-Patrick
MASSON**



Signature numérique de Jean-Patrick MASSON
Date : 2023.03.21 10:28:14 +01'00'



Délibération n° 2023-16

Conseil syndical

Séance du 17 mars 2023

Date de convocation : 09/03/2023

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 1

Pouvoirs :

F. CORDIER : pouvoir à P. GOURMAND

Le 17 mars 2023, le Conseil syndical s'est réuni à 17h30, au siège, 40 avenue du Drapeau 2100 Dijon, sous la présidence de Jean-Patrick MASSON, sans conditions de quorum.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Anne PERRIN-LOUVRIER

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Louis MAILLOT (T) - Jean-Pierre PERROT (T) - Jean-François MICHEL (T) - Jean-Yves JACQUETTON (S)

CC Plaine Dijonnaise (1 voix/délégué) : Benoît FRANET (T) - Luc JOLIET (T)

CC Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges (1voix/délégué) : Christian MARCHISET

CC Norge et Tille : (1 voix/délégué) : Patricia GOURMAND (T)

CC Rive de Saône : (1 voix/délégué) : Jean-Luc SOLLER (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Nicolas BOURNY (T) - Céline TONOT (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Kildine BATAILLE (T) - Jacques CARRELET-DE-LOISY (S) - Cyril GAUCHER (S)

Pour le collège des Communes : Simon GAUFFINET (T)

Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Christophe DEQUESNE - Fabien CORDIER (pouvoir à Patricia GOURMAND) - Géraldine MEUZARD - Laurent STREIBIG - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Denis MYOTTE - Camille COL - Pierre PRIBETICH - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Philippe LEMENCEAU

Objet : Etude prospective d'anticipation des effets du changement climatique sur les ressources en eau à l'échelle des trois bassins en vue d'une stratégie d'adaptation - Plan de financement et attribution du marché

Le SDAGE 2022-2027 trace les priorités des politiques publiques pour l'eau, au regard notamment de l'adaptation au changement climatique, pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et le maintien ou la restauration du bon état des milieux aquatiques.

Pour intégrer au mieux les tendances attendues sur le long terme, les acteurs des bassins de la Tille, Vouge et Ouche souhaitent développer une approche prospective aboutissant à des plans d'actions déclinés selon les spécificités de chaque bassin versant.

Cette démarche est une opportunité de rassembler une grande diversité d'acteurs autour d'hypothèses (scénarios) plausibles les mettant face à des choix stratégiques partagés pour la viabilité future de l'ensemble des usages de l'eau sans préjudice pour la qualité de l'environnement et plus particulièrement pour les milieux aquatiques.

Les bassins de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche sont confrontés à des problématiques communes liées à la ressource en eau et à la gestion des milieux aquatiques. Il a donc été convenu de mener conjointement une étude « Prospective d'anticipation des effets du changement climatique sur les ressources en eau à l'échelle des trois bassins (et de la nappe de Dijon sud) en vue d'une stratégie d'adaptation ».

La maîtrise d'ouvrage de l'étude « Prospective » est portée par le syndicat du bassin de l'Ouche, qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération (délibération n°2023-02 du 23 février 2023), après transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage des SBV, SITIV et SITNA.

L'étude prospective a pour objectifs de :

- Définir une stratégie du territoire face au changement climatique,
- Identifier et planifier les actions et investissements nécessaires afin d'anticiper les effets du changement climatique sur la ressource en eau,
- Arbitrer collectivement les bons choix au regard de leurs bénéfices, coûts et impacts possibles.

Le coût de l'étude est estimé entre 180 000 € TTC et 240 000 € TTC.

L'Agence de l'eau RMC peut participer au financement de l'étude, à hauteur de 70 % et la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 10%.

Le reste à charge (20%) sera partagé entre les syndicats comme suit :

- Syndicat du Bassin de la Vouge (1/3)
- Syndicat du bassin de l'Ouche (1/3)
- Syndicat Tille-Ignon-Venelle (1/6)
- Syndicat Tille-Norges-Arnison (1/6)

La durée de l'étude est estimée à 23 mois (18 mois pour la tranche ferme plus 5 mois pour la tranche optionnelle).

Le cahier des charges de l'étude prévoit une décomposition en 7 phases.

Tranches	Intitulé
Tranche ferme	Phase 1 - Cadrage de la participation et constitution du groupe de contribution Phase 2 - État des lieux et diagnostics différenciés du territoire Phase 3 - Évolution des conditions naturelles Phase 4 - Hypothèses d'évolution des usages Phase 5 - Scénarios d'évolution du territoire Phase 6 - Stratégie d'adaptation aux différents scénarios
Tranche optionnelle 1	Phase 7 (Tranche optionnelle) - Déclinaison de la stratégie en plans d'actions par SAGE, y compris nappe de Dijon sud.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2023.

La consultation publique a été lancée en vertu du Code des marchés publics, selon la procédure adaptée, le 3 janvier 2023, avec publication dans un journal d'annonces légales et sur la plateforme TerNum BFC. La date limite de remise des offres était fixée au 9 février 2023.

Six offres ont été déposées. Elles ont été analysées selon les critères définis au règlement de consultation, à savoir :

1. Le prix des prestations - 40%
2. La valeur technique (mémoire) - 60%
 - 2.1. Technicité : méthodologie technique (20 points sur 60) et capacité technique (10 points sur 60)
 - 2.2. Animation : méthodologie d'animation (20 points sur 60) et capacité d'animation (10 points sur 60).

Après analyse, il est proposé de retenir l'offre du Groupement conjoint ANTEA/GIE PASSAGE (mandataire : ANTEA) pour un montant de 202 182,00 € TTC.

Il est proposé au Conseil syndical de :

- Approuver le plan de financement,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté,
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document utile,
- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives au marché, ainsi que les éventuels avenants, avec le groupement conjoint ANTEA/GIE PASSAGES (mandataire : ANTEA) pour un montant de 202 182 € TTC,
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- Approuver le plan de financement,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté,
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document utile,
- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives au marché, ainsi que les éventuels avenants, avec le groupement conjoint ANTEA/GIE PASSAGES (mandataire : ANTEA) pour un montant de 202 182 € TTC,
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Fait à Dijon, le 17 mars 2023

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

**Jean-Patrick
MASSON**

Signature numérique de
Jean-Patrick MASSON
Date : 2023.03.20 17:15:15
+01'00'

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.